

Panorama des organismes publics de financement de la recherche

Humanités, Sciences Humaines
et Sociétés (HSHS)

Ce document présente les principales structures publiques de financement de la recherche en HSHS. Bien que non-exhaustive, cette liste offrira aux chercheurs un regard global sur les possibilités de subventionnement de leurs projets de recherche ainsi que sur les principaux appels à projets (AAP) à différentes échelles territoriales.

Anne-Sophie CAMPO-LEFAY
Irène ONDARÇUHU

Février 2022



Table des matières

Panorama des organismes publics de financement de la recherche	0
Grille de lecture (à mettre à jour)	7
Par échelle territoriale	7
Aux différentes étapes de valorisation (à mettre à jour)	8
Par période de candidature (à mettre à jour)	9
A l'échelle locale	10
Commission Valorisation de l'Université Toulouse II – Jean Jaurès (UT2J)	10
Appel à projets EPSI – Emergence de Produits et Services Innovants	10
Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T)	10
Appels à projets MSHS-T	10
Appel à projets coordonné MSHS-T/Occitanie Recherche & Société(s).....	11
Appel à projets Workshop.....	11
Appel à projets exploratoires (APEX)	12
Université Fédérale de Toulouse/ Région Occitanie	13
Appel à projets Allocations Doctorales 2022	13
Appel à projets Allocations Doctorales Interdisciplinaires (ADI)	14
Toulouse Tech Transfert (TTT)	15
Caisse d'Allocations Familiales Haute-Garonne (CAF)	15
A l'échelle régionale	17
Région Occitanie	17
https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets#Liste-des-aides-et-appels-a-projets	17
Appel à projets Manifestations scientifiques	17
Appel à projets Recherche et Société(s)	18
Appel à projets Readynov	18
Appel à projets Partenariats Impliquant les Laboratoires et les Entreprises (PILE-CIFRE).....	20
Groupement pour la Recherche Appliquée Innovante avec les Entreprises (GRAINE).....	21
Appel à projets Soutien à la Pré-Maturation en laboratoire	22
Université Fédérale de Toulouse/ Région Occitanie	22
Appel à projets Allocations Doctorales Interdisciplinaires (ADI)	22
Appel à Projets structurants pour la compétitivité : PSPC-Région.....	23



Appel à projets i-Démo	24
Appel à projets Occistart.....	25
Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).....	25
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL)	26
Appel à projets PRSE3 Occitanie	26
Cancéropôle GSO	26
Appel à projets Emergence	26
Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS)	27
Les Pôles de compétitivité de la Région Occitanie.....	28
AEROSPACE VALLEY	28
AGRI SUD-OUEST INNOVATION	28
AQUA-VALLEY.....	28
CANCER BIO-SANTE.....	28
DERBI	29
TRIMATEC.....	29
A l'échelle nationale.....	30
Ministères.....	30
Premier ministre	30
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.....	30
Ministère des Armées	30
Ministère de la Culture.....	30
Ministère de l'Économie, des Finances et de la relance.....	30
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports.....	30
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.....	30
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.....	30
Ministère de l'Intérieur	31
Ministère de la Justice	31
Ministère de la mer.....	31
Ministère des Outre-mer	31
Ministère des Solidarités et de la Santé	31
Ministère de la Transformation et de la fonction publiques	31
Ministère de la Transition écologique	31

Panorama des appels à projets en HSHS



Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion.....	31
Les Pôles de compétitivité	32
Les investissements d'avenir (PIA 4)	32
Plans Nationaux d'Actions.....	32
AAP Montage de Réseaux Scientifiques Européens ou Internationaux (MRSEI) :	33
Plan Santé au Travail (PST 2018-2022) :	33
Plan Santé-Environnement (2020-2024) :	33
Agence Nationale de la Recherche (ANR)	33
Appel à projets générique.....	33
Agence Nationale Recherche et Technologie (ANRT).....	35
Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)	35
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).....	35
Appels à projets thématiques/non thématiques.....	35
Fondation de France	35
Réseau National des Maisons de Sciences de l'Homme (RnMSH)	36
Appels à projets du RnMSH.....	36
Fondation Maison des Sciences de l'Homme	36
Soutien à la recherche	36
Consortium de Valorisation Thématique (CVT) Athéna	37
Organisation Internationale de la Francophonie.....	37
Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	38
Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégiques (CSFRS)	39
Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)	40
Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)	40
FIRAH – Recherche Appliquée sur le Handicap	41
Lignes directrices des appels à projets.....	41
L'appel à projets général concerne :	41
Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	42
Programme National de Recherche Environnement-Santé-Travail (PNREST)	42
Institut National du Cancer (INCa)	43
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)	44

Panorama des appels à projets en HSHS



Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP)	45
Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)	46
Mission de recherche Droit & Justice	48
GIS « Réseau URFIST »	48
Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU)	49
Banque Publique d'Investissement (BPI France)	51
Plan France Relance	53
Volet Ecologie et transition énergétique	53
Volet Compétitivité des entreprises	53
Volet Cohésion des territoires.....	53
A l'échelle européenne.....	55
Toute l'Europe	55
Plan de relance de l'Union européenne	55
Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI) d'envergure locale	56
Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER)	57
Fonds Social Européen (FSE).....	59
Programmes sectoriels	60
Erasmus +.....	61
Zoom sur les partenariats Leonardo da Vinci.....	62
Europe pour les citoyens	63
Emploi & Innovation Sociale.....	64
Europe Créative.....	65
LIFE – Environnement et Climat	67
L'UE pour la Santé (EU4Health)	68
Horizon Europe – Recherche & Innovation	70
Fonds pour l'Action Extérieure	71
Instrument de pré-adhésion (IAP).....	72
Instrument de coopération au développement (ICD dans NDICI)	73
Instrument de partenariat (IP)	74
Instrument européen de voisinage (IEV dans NDICI).....	75
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH dans NDICI).....	76
European Cooperation in Science & Technology (COST).....	77
A l'échelle internationale	79



Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	79
France Diplomatie scientifique et universitaire	79
La coopération bilatérale	79
Les universités et les campus français à l'étranger	80
Partenariats Hubert Curien (PHC).....	80
Le fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI).....	84
Le rayonnement scientifique de la France à l'étranger	84
Coopération dans le domaine spatial	85
Accords intergouvernementaux ou inter-agences	85
Dispositif MRSEI dédié au montage de réseaux scientifiques européens et internationaux de l'ANR.....	86
Fonds communs franco-américains.....	87
Fonds France-Berkeley (FBF)	87
Fonds France-Massachussets Institute of Technology	88
Fonds France-Chicago.....	88
Fonds France-Stanford	89
Fonds France – UT Austin	90
Programme Alliance	90
Fonds Thomas Jefferson	90
Partner University Fund.....	91
Fonds France-Canada pour la Recherche	92
Centre franco-indien pour la Promotion de la Recherche avancée.....	93
Partenariats scientifiques régionaux	93
Programme régional en sciences et technologies de l'information et de la communication en Amérique du sud	94
Les outils de recherche et portails.....	97
Portail appelsprojetsrecherche.fr	97
Alliance Athéna.....	97
Fund It.....	98
Une plateforme pour l'internationalisation des SHS.....	98
Toute l'Europe	98

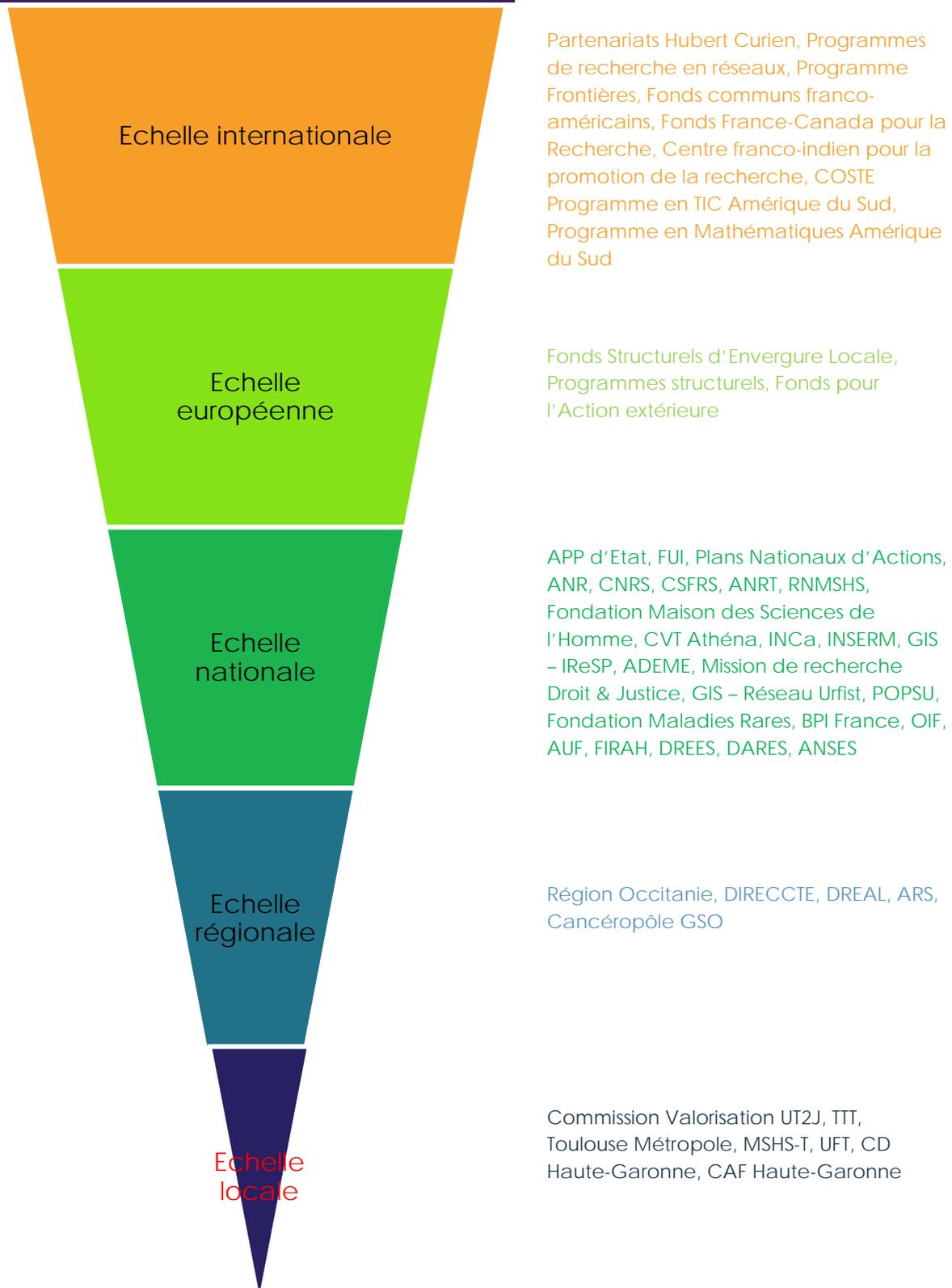
Panorama des appels à projets en HSHS





Grille de lecture (à mettre à jour)

Par échelle territoriale





Aux différentes étapes de valorisation (à mettre à jour)

Financement
des **projets** de
recherche

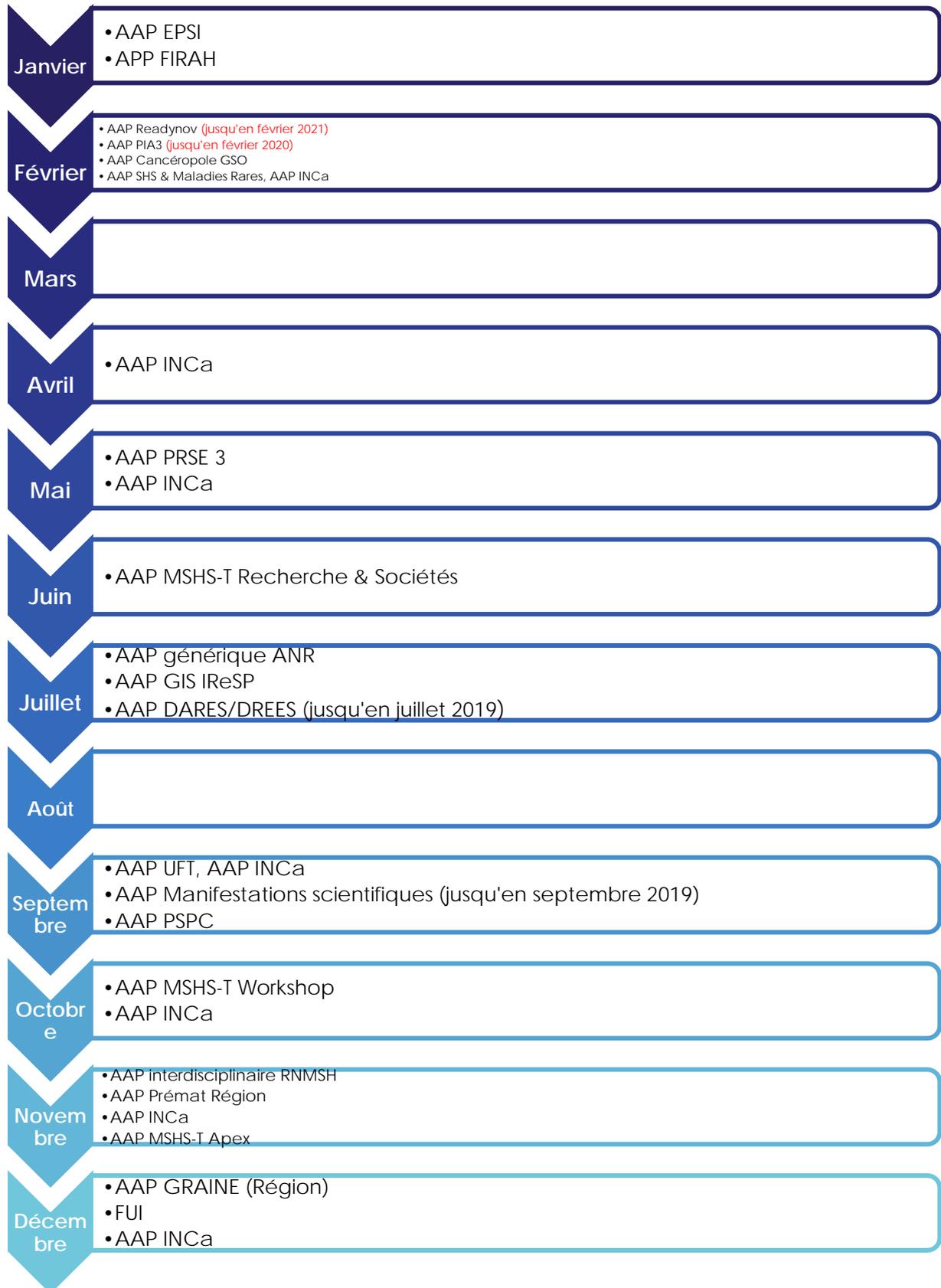
Financement
des **produits**
de recherche

Toulouse Métropole, MSHS-T, UFT, CAF Haute-Garonne, Région Occitanie, DIRECCTE, DREAL, ARS, Cancéropôle GSO, AAP d'Etat, FUI, Plans Nationaux d'Actions, ANR, CNRS, CSFRS, ANRT, RMNSHS, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, CVT Athéna, INCa, INSERM, GIS-IReSP, ADEME, Mission de recherche, Droit & Justice, Gis – Réseau Urfist, POPSU, Fondation Maladies Rares, OIF, AUF, FIRAH, DREES, DARES, ANSES, Fonds Structurels d'Envergure Locale, Programmes structurels, Fonds pour l'Action extérieure, Partenariats Hubert Curien, Programmes de recherche en réseaux, Programme Frontières, Fonds communs franco-américains, Fonds France-Canada pour la Recherche, Centre franco-indien pour la promotion de la recherche, COSTE, Programme en TIC Amérique du Sud, Programme en Mathématiques Amérique du Sud

Commission Valorisation UT2J, TTT, Région Occitanie, BPI France, Cancéropôle GSO



Par période de candidature (à mettre à jour)





A l'échelle locale

Commission Valorisation de l'Université Toulouse II – Jean Jaurès (UT2J)

Appel à projets EPSI – Emergence de Produits et Services Innovants

Objectifs : Accompagner humainement et financièrement les chercheurs des laboratoires de l'UT2J dont les recherches pourraient donner lieu à des produits ou services innovants.

Conditions d'éligibilité : L'AAP s'adresse uniquement aux laboratoires de l'UT2J, aux chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants ou doctorants.

Période de candidature : Premier trimestre de l'année civile

Thématiques : Toutes les thématiques des laboratoires de l'UT2J

- Apprentissage, formation, didactique
- Cognition, langage
- Santé, environnements, risques
- Dynamiques territoriales et processus sociohistoriques
- Organisations, réseaux sociaux et technologies
- Arts, créations et patrimoines
- Langues et interaction culturelles

Financement : Aide octroyée par la Commission Valorisation d'UT2J pour un accompagnement ou du financement d'un prototype pouvant aller jusqu'à 10 000 €.

Site Internet : <https://www.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/recherche/valorisation-de-la-recherche/appel-a-projet-du-service-epsi-emergence-de-produits-et-de-services-innovants-544062.kjsp>

Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T)

Appels à projets MSHS-T

Chaque année, la Maison des Sciences de l'Homme de Toulouse (UAR CNRS 3414) finance des programmes de recherche. Elle a pour mission de soutenir les échanges et les transversalités nécessaires à la science et de favoriser l'accès aux infrastructures de recherche. Elle permet l'incubation et l'hébergement de groupes de chercheurs et de chercheuses autour de thématiques porteuses et/ou innovantes, ou autour de méthodes originales. Les éléments majeurs la définissant sont l'interdisciplinarité / l'interscience, la dynamique interinstitutionnelle, l'ouverture à l'international et une forte implantation régionale.



Appel à projets coordonné MSHS-T/Occitanie Recherche & Société(s)

Objectifs :

- Proposer à la MSHS-T un projet de recherche ambitieux et innovant en SHS associant au minimum deux laboratoires d'Occitanie dont au moins un en SHS
- Favoriser le développement de projets de recherche répondant à des besoins sociétaux et/ou économiques

Conditions d'éligibilité :

- Le porteur du projet doit appartenir à l'un des laboratoires de recherche inscrits dans le périmètre de la MSHS-T
- Le projet doit être inter/pluridisciplinaire
- Le projet doit intégrer au minimum deux laboratoires (dont au moins un en SHS) ou équipes appartenant à au moins deux établissements du site toulousain
- Le projet doit présenter un caractère innovant et répondre à des besoins sociétaux et/ou économiques aujourd'hui non couverts

Période de candidature : A partir de juin

Thématiques : La thématique doit concerner l'un des six champs de recherche des SHS

- Marchés et organisations
- Normes, institutions et comportements sociaux
- Espace, environnement et sociétés
- Esprit humain, langage et éducation
- Langues, textes, arts et culture
- Mondes anciens et contemporains

Financement : La MSHS-T sélectionne et finance le projet (à hauteur de 10 000 euros max.) puis le projet retenu est soumis à la région Occitanie dans le cadre de l'AAP « Recherche & Société(s) » avec le co-financement et le partenariat de la MSHS-T.

Critères d'évaluation :

- Qualité scientifique et méthodes proposées
- Caractère interdisciplinaire
- Qualité et complémentarité de l'équipe
- Cohérence du projet et impact sociétal

Site Internet : <https://mshs.univ-toulouse.fr/>

Appel à projets Workshop

Objectifs : La MSHST a décidé d'accompagner la mise en place de workshops organisés par des chercheurs ou enseignants-chercheurs.

Cet AAP vise à soutenir des petits groupes de chercheurs soucieux de se réunir autour d'une thématique particulière afin d'échanger les expériences et les méthodologies.



La présentation scientifique du workshop s'articulera autour :

- ▶ de la thématique et des objectifs clairement définis,
- ▶ de l'originalité et de l'importance de la problématique dans le champ scientifique,
- ▶ d'une description méthodologique détaillée et les retombées attendues
- ▶ d'un descriptif des chercheurs ou des groupes de chercheurs concernés, et d'un rapport final complet.

Il sera possible de financer plusieurs réunions pour le même workshop en fonction des besoins.

Conditions d'éligibilité : Ces workshops peuvent être de deux types :

- Des workshops regroupant plusieurs disciplines issues des SHS ;
- Des workshops promouvant l'interdisciplinarité entre les SHS et les autres sciences.

Période de candidature : A partir d'octobre.

Financement : Pour l'appel à workshop 2021, la MSHS-T soutient 4 projets. Chaque workshop bénéficie d'un soutien limité à 1750 € (même s'il y a plusieurs réunions prévues). Le financement s'étale de février à novembre de l'année civile. Le soutien finance exclusivement des déplacements, des hébergements et de la restauration si elle est directement liée au workshop.

Soumission en ligne et modalités de candidature

La soumission des projets auprès de la MSHS-T, dans les délais impartis, doit se faire uniquement en ligne via l'application **AGAPE**.

Site Internet : <https://agape.univ-tlse2.fr>

Appel à projets exploratoires (APEX)

Objectifs : Ce nouvel appel à projet de la MSHS-T a pour objectif de promouvoir des recherches exploratoires portant sur des problématiques originales et/ou risquées pluridisciplinaires dont les SHS sont les pilotes au niveau du site toulousain. Ces projets doivent présenter un caractère inédit, notamment lorsque les équipes travaillent déjà ensemble.

L'un des objectifs majeurs de cet appel est l'émergence de nouvelles idées ou thématiques qui seront susceptibles à terme d'avoir un impact scientifique et/ou sociétal susceptible de déboucher sur des projets de recherche structurants pour le site toulousain.

Conditions d'éligibilité :

- Le porteur du projet doit appartenir à l'un des laboratoires de recherche inscrits dans le périmètre de la MSHS-T
- Le projet doit être inter/pluridisciplinaire
- Le projet doit être innovant



- Le projet doit intégrer au minimum deux laboratoires (dont au moins un en SHS) ou équipes appartenant à au moins deux établissements du site toulousain

Période de candidature : A partir de novembre

Thématiques : La thématique doit concerner l'un des six champs de recherche des SHS

- Marchés et organisations
- Normes, institutions et comportements sociaux
- Espace, environnement et sociétés
- Esprit humain, langage et éducation
- Langues, textes, arts et culture
- Mondes anciens et contemporains

Financement : Chaque année, la MSHS-T soutient plusieurs projets sur une durée de 10 mois.

Critères d'évaluation :

- Caractère inédit du projet
- Valeur ajoutée scientifique et/ou sociétale de cette nouvelle thématique ou approche méthodologique

Site Internet : <https://mshs.univ-toulouse.fr/la-recherche/appels-a-projets/appel-a-projets-exploratoires-apex/>

Université Fédérale de Toulouse/ Région Occitanie

Appel à projets Allocations Doctorales 2022

Objectifs : Soutenir le développement du potentiel de recherche qui est un moteur de l'économie de l'innovation à l'échelle du territoire. L'accompagnement des doctorants est un facteur indispensable au renouvellement de la recherche, nécessaire pour permettre les transferts technologiques dans les PME/PMI et une opportunité dans le déploiement de la recherche tant à l'échelle des métropoles universitaires que des villes universitaires d'équilibre.

Conditions d'éligibilité :

- Les bénéficiaires éligibles : établissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche, organismes de recherche de la région Occitanie, établissements privés régionaux chargés de mission de service public en recherche.
- L'équipe de recherche d'accueil doit être évaluée par l'HCERES.

Financement :



La seule dépense éligible correspond au salaire brut chargé du doctorant sur 36 mois. Salaire brut chargé du doctorant: les primes et autres avantages prévus dans le cadre du contrat de travail, les taxes sur salaires et/ou PPE lorsque celles-ci sont identifiées dans la fiche de paie du candidat (sur la durée du projet). La rémunération mensuelle du doctorant doit au minimum, être égale à celle fixée par l'arrêté ministériel du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016, soit 1975 € brut. Le montant de la dépense éligible est plafonné à 103 580 € pour 36 mois.

Critères de sélection :

Les projets seront examinés sur la base des critères de sélection suivants, listés dans l'ordre de priorisation: 1. Recherche appliquée: projets s'intégrant à l'écosystème d'innovation des filières industrielles régionales et/ou répondant à des besoins de PME/PMI partenaires et/ou présentant un niveau de TRL supérieur ou égal à 3; 2. Recherche impliquée: Projets en lien avec les thématiques Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) et/ou portés à l'échelle inter-académique en Occitanie et/ou positionnés sur des villes universitaires d'équilibre ; 3. Interclassement par les Etablissements de recherche de tutelles et/ou avis des conseils scientifiques ; 4. Projets de nature pluridisciplinaire ou transdisciplinaire.

Période de candidature : Janvier 2022 (clôture : 12/01/2022).

Site Internet : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Allocations-doctorales-2022>

Appel à projets Allocations Doctorales Interdisciplinaires (ADI)

Objectifs : L'ADI a pris la suite de l'APR pour soutenir chaque année des projets de recherche interdisciplinaire co-construit entre deux laboratoires du site. Les ADI - allocations doctorales interdisciplinaires permettent le cofinancement avec la Région Occitanie de contrats doctoraux sur les projets de recherche sélectionnés.

Les projets candidats se positionnent désormais sur l'un des 6 axes de la stratégie scientifique, dans une logique d'exploration des frontières disciplinaires autour de défis sociétaux qui s'imposent à notre époque :

- Axe 1 - Changements globaux, dynamique et protection des écosystèmes
- Axe 2 - Transition énergétique et nouveaux itinéraires de la matière
- Axe 3 - Aéronautique, Espace et nouvelles mobilités
- Axe 4 - Sciences des données et société numérique
- Axe 5 - Patrimoines, innovations/créations, controverses
- Axe 6 - Santé, biologie et bien-être

Période de candidature : Septembre-octobre.

Financement : Cofinancement UFT avec la Région Occitanie de contrats doctoraux

Critères d'évaluation :

- La qualité scientifique du projet



- Le caractère interdisciplinaire
- La qualité et la complémentarité des équipes
- L'expérience et le volume d'encadrement
- La cohérence du projet (objectifs/moyens)
- L'impact des moyens demandés

Site Internet : <https://www.univ-toulouse.fr/node/1464>

Toulouse Tech Transfert (TTT)

Toulouse Tech Transfer accompagne les chercheurs à développer leurs inventions et à les rendre exploitables par une entreprise. Qu'il s'agisse de protéger, d'établir la preuve du concept, de co-développer avec une entreprise ou de négocier un transfert, TTT mène conjointement avec le laboratoire toute action nécessaire à la protection et l'exploitation des résultats de recherche les plus prometteurs. TTT met ainsi en place des actions de soutien et d'accompagnement au transfert de technologies et propose des services aux chercheurs dans l'objectif de les aider à valoriser leurs résultats de recherche :

- En définissant une stratégie de protection adéquate
- En déterminant une stratégie de valorisation pertinente
- En amenant à un niveau de maturation attractif pour des partenaires industriels
- En accompagnant les projets de création de start-up

Bénéficiant d'un accès privilégié à plus de 4 500 chercheurs, répartis dans 115 laboratoires (public et privé) sur le territoire, Toulouse Tech Transfer est l'interlocuteur privilégié des chercheurs pour la protection, la maturation et la valorisation des résultats de recherche.

Site Internet : <https://www.toulouse-tech-transfer.com/laboratoires/>

Caisse d'Allocations Familiales Haute-Garonne (CAF)

Des appels à projets sont lancés au fil de l'eau et s'adressent **aux chercheurs dans des disciplines de sciences humaines et sociales** (sociologie, économie, démographie, sciences politiques, droit, histoire, sciences de la gestion, psychologie, etc.). Les projets portés par des équipes pluridisciplinaires (croisement des SHS) sont encouragés. Les projets de recherche participative sont possibles.

> Exemples de projets :

Panorama des appels à projets en HSHS



- Projets favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun (Accueils de loisirs, Ram, Laep ...)
- Projets facilitant la conciliation entre la vie familiale et professionnelle pour les parents travaillant sur des horaires non standards ;
- Projets permettant de développer l'autonomie des adolescents et l'accompagnement à la vie numérique.

Financement : De 7 000 à 100 000 € selon l'AAP.

Site Internet : <https://www.caf.fr/presse-institutionnel/recherche-et-statistiques/recherche/appels-a-projets-de-recherche-et-appels-d-offres>



A l'échelle régionale

Région Occitanie

La Région a choisi de soutenir les différentes étapes d'un processus qui permet d'amener des résultats de la recherche des laboratoires à un stade de développement suffisamment avancé pour permettre leur transfert vers l'industrie ou la création d'entreprises.

<https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets#Liste-des-aides-et-appels-a-projets>

Appel à projets Manifestations scientifiques

La Région favorise l'organisation de manifestations scientifiques nationales et internationales à vocation scientifique sur l'ensemble de son territoire.

Objectifs : Cet appel à projet a pour objectif de favoriser l'organisation de manifestations nationales et internationales à vocation scientifique sur l'ensemble de la région afin d'accroître le rayonnement de la recherche régionale, de favoriser les échanges entre les chercheurs et avec les entreprises, de stimuler et valoriser les résultats de la recherche, source d'innovations, et permettre leur diffusion dans la société.

Conditions d'éligibilité :

- Manifestation à caractère scientifique,
- se déroulant en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- ayant lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022,
- prévoyant un minimum de 100 participant.e.s,
- avec une participation effective de chercheurs régionaux (dans le comité d'organisation, comité scientifique, comme chairperson,...),
- veillant à rechercher la parité femme-homme dans la composition du comité d'organisation et dans le conseil scientifique,
- s'engageant à prévoir la parité femme/homme pour les intervenant.e.s invité.e.s à présenter leur recherche ainsi que la.le président.e de séance.

Période de candidature : Mai - septembre 2021

Les dossiers sont à déposer sur la [plateforme de dépôt "Mes Aides en Ligne"](#)

Site Internet : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Manifestations-scientifiques-2022>



Appel à projets Recherche et Société(s)

Objectifs : L'appel à projets « Recherche et Société(s) » vise à soutenir l'association des partenaires académiques et économiques, en amont de l'innovation, permettant de construire des collaborations pérennes et d'accélérer la valorisation des découvertes scientifiques en innovation, directement porteuses de développement économique et social.

L'objectif de ce dispositif est de soutenir la recherche en collaboration sur tous les domaines thématiques, depuis l'évaluation sociétale d'une innovation, jusqu'à la mise en œuvre de programmes réunissant un consortium laboratoire(s)-entreprise(s).

Ce dispositif comporte 2 volets :

- **Volet 1 « science et société »** : Il s'agira de projets de recherche associant au minimum deux laboratoires d'Occitanie dont un en Sciences Humaines et Sociales.
- **Volet 2 « R&D »** : Il s'agira de projets de recherche associant un laboratoire d'Occitanie minimum et une entreprise minimum. Les volets 1 et 2 sont cofinancés uniquement par des crédits Région.

Conditions d'éligibilité : le projet doit impliquer des établissements publics de recherche d'Occitanie et les établissements privés chargés de mission de service public en recherche d'Occitanie dont l'activité de recherche est évaluée par l'HCERES. Projet de 12 mois à 36 mois maximum et cofinancement(s) acquis.

Période de candidature : L'appel à projets « Recherche et Société(s) » est annuel. Période : Avril-juin.

Site Internet : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Recherche-et-Societe-s-2021>

Appel à projets Readynov

Objectifs : L'appel à projets READYNOV a pour objet de soutenir les projets innovants collaboratifs en vue de :

- favoriser la collaboration entre entreprises et organismes de recherche,
- renforcer les compétences en R&D dans les PME/ETI régionales pour créer de l'emploi qualifié,
- faire émerger de nouveaux produits ou services générateurs de croissance et d'emploi,
- contribuer à la structuration de filières régionales,
- contribuer à l'émergence d'innovations sur l'ensemble des territoires y compris hors métropoles,
- inciter les entreprises à engager une première démarche d'innovation.

Conditions d'éligibilité :

- Le consortium doit obligatoirement comprendre au moins une PME. Il peut être constitué uniquement d'entreprises ; la présence d'un organisme de recherche n'est pas une obligation ;



- o La collaboration impliquera obligatoirement un accord de consortium ;
- o La capacité financière de chacune des entreprises impliquées à financer le projet devra être démontrée (capacité d'autofinancement, trésorerie disponible). Une attention particulière sera portée sur la capacité historique et prévisionnelle de l'entreprise à dégager une rentabilité hors financements publics
- o Les fonds propres et quasi fonds propres de chacune des entreprises impliquées devront être au moins égaux au montant de l'aide sollicitée individuellement ;
- o Les entreprises doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales et en conformité avec la réglementation du travail.
- o Le projet doit préférentiellement être porté par une PME d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (selon la définition communautaire). Toutefois, le porteur peut également être une entreprise régionale de taille intermédiaire (ETI de moins de 5 000 salariés) au regard de sa capacité à fédérer son écosystème régional, de l'impact du projet sur sa stratégie et sur celle de ses partenaires PME régionales. Une attention particulière sera portée aux projets créant de nouvelles collaborations entre les ETI et les PME régionales.
- o Le porteur devra justifier de sa capacité technique et financière à porter le projet. Il sera le coordonnateur technique du projet vis-à-vis des autres partenaires.

Période de candidature : Février.

Thématiques : Issues des principales filières régionales, les thématiques sont les suivantes :

- o Transition énergétique, développement des Energies renouvelables (ENR),
- o Aéronautique, espace,
- o Véhicules autonomes, transports intelligents,
- o Numérique : systèmes intelligents, chaîne de la donnée,
- o Santé du futur et silver économie,
- o Productions agro-alimentaires territorialisées et valorisation de la biomasse,
- o Economie du littoral et de la mer,
- o Petit et grand cycle de l'eau,
- o Transition numérique et Industrie du futur
- o Savoir-faire locaux et matériaux traditionnels (granit, cuir, textile, bois, ...),
- o Tourisme, thermalisme et loisirs innovants en faveur d'un développement durable, connecté et expérientiel y compris en lien avec les Grands Sites Occitanie / Sud de France.

Financement : Pour les entreprises, l'intervention pourra, prendre la forme de subventions ou d'avances remboursables en fonction de la situation financière des entreprises, de la prise de risque au regard des retombées économiques envisagées et des enjeux du projet pour le territoire régional.

⇒ Taux d'intervention maximum Région et/ou FEDER de 40% à 60% des dépenses éligibles.

Critères d'évaluation :

- o Le sujet du projet
- o Innovation et maturité des projets
- o Retombées du projet
- o La qualité du partenariat
- o La prise en compte des enjeux de développement durable
- o La prise en compte des contraintes normatives et/ou réglementaires du domaine



- o La faisabilité/pertinence économique
- o Les enjeux pour le tissu local
- o La viabilité du projet

Site Internet : <https://www.laregion.fr/READYNOV-2019-2021#Date-limite-de-depot-des-dossiers>

Appel à projets Partenariats Impliquant les Laboratoires et les Entreprises (PILE-CIFRE)

Objectifs : Le dispositif PILE-CIFRE a pour ambition d'inciter les laboratoires à promouvoir auprès de leurs partenaires industriels la signature de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), subventionnées par l'État (ANRT), dont les bénéfices sont aujourd'hui démontrés en matière de création de valeur économique et d'emploi. À ce titre, le dispositif contribuera notamment à accélérer l'insertion des docteurs dans les entreprises.

Conditions d'éligibilité : Le contrat ANRT-CIFRE auquel est adossé le projet doit avoir été signé l'année N-1 précédant le dépôt, entre une entreprise régionale et le laboratoire de recherche régional de rattachement du doctorant. Le bénéficiaire doit présenter un projet de ressourcement scientifique impliquant le doctorant, non financé par ailleurs, et les moyens nécessaires à sa mise en place

Financement : Aide de 5 000 € si le laboratoire encadre une thèse CIFRE avec une PME régionale. Une aide supplémentaire de 5 000 € peut être attribuée pour une CIFRE réalisée en partenariat avec une PME régionale située en dehors de l'aire urbaine de la Métropole.

Site Internet : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Partenariats-Impliquant-les-Laboratoires-et-les-Entreprises>



Groupement pour la Recherche Appliquée Innovante avec les Entreprises (GRAINE)

Objectifs : L'objectif de ce dispositif est de fédérer les laboratoires de recherche et les entreprises autour d'une technologie et/ou d'une problématique industrielle en intégrant la recherche et la formation. Ces « laboratoires communs » permettront de faire émerger des partenariats d'innovation stratégiques pérennes dans les domaines identifiés de la 3S, en s'appuyant sur des collaborations publiques-privées. Ce dispositif permettra de structurer et/ou renforcer les écosystèmes (existants ou émergents) innovants autour d'acteurs économiques et de laboratoire de recherche ; d'augmenter le financement privé de la R&D en région et de former les étudiants à travers des projets d'entreprises.

Conditions d'éligibilité :

- Le projet doit concerner une collaboration effective entre a minima deux partenaires régionaux : une entreprise et un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche.
- Le projet doit s'inscrire dans un objectif opérationnel de la SRI-SI.
- La contribution industrielle aux dépenses éligibles doit respecter les pourcentages décrits.
- Le projet doit relever d'activités de recherche industrielle ou de développement expérimental,
- Sont inéligibles les projets bénéficiant d'un cofinancement public au titre d'un programme de financement européen (Horizon 2020, LIFE,...), national (ANR, ADEME..) ou régional,
- Sont inéligibles les projets pour lesquels la propriété intellectuelle est entièrement détenue par la ou les entreprise(s) partenaire(s).

Période de candidature : à tout moment de l'année 2021.

Financement : Assiette minimale : 100 000 € par projet

Le taux d'aide publique maximum (Région et Feder) est plafonnée à :

- 75% de l'assiette du projet en partenariat avec une PME
- 50% en partenariat avec des entreprises de taille supérieure

Le co-financement privé attendu sur les dépenses du laboratoire est de :

- 25% minimum pour une PME
- 50% pour les grandes entreprises

Critères d'évaluation :

- Nombre d'entreprises partenaires.
- Engagement financier des partenaires privés sur le projet.
- Qualité scientifique et technologique du projet.
- Pertinence économique ; Perspectives d'applications industrielles/marchés.

Site Internet : <https://www.laregion.fr/Groupement-pour-la-Recherche-Appliquee-INnovante-avec-les>



Appel à projets Soutien à la Pré-Maturation en laboratoire

Objectifs : La Région a choisi de soutenir les différentes étapes d'un processus qui permet d'amener des résultats de la recherche des laboratoires à un stade de développement suffisamment avancé pour permettre leur transfert vers l'industrie ou la création d'entreprises.

Ce dispositif a pour ambition de :

- Accélérer la « maturation » des résultats issus de la recherche publique,
- Favoriser les transferts technologiques vers l'industrie ou la création d'entreprises, sur le territoire régional.
- Amener les savoirs universitaires à un niveau de maturation suffisant pour dans un processus d'innovation industrielle.
- Valoriser les connaissances régionales par la création de brevets, de licences ou d'entreprises.

Conditions d'éligibilité : Les projets doivent reposer sur des résultats expérimentaux existants et indiscutables. Les perspectives d'applications futures doivent être libres de droit. Lien avec les thématiques de spécialisation intelligente de la Région. Ces projets doivent dès le départ présenter une maturité technologique (TRL) suffisante, pour atteindre en fin de projet des niveaux de TRL entre 3 et 4.

Période de candidature : Novembre-Janvier

Financement : Subvention de 120 k€ maximum. Subventions aux investissements matériels et immatériels. Subvention Région au taux maximum de 60% du coût complet, dans la limite des coûts marginaux de l'opération.

Critères d'évaluation : Sélection des projets par un comité d'experts régional prenant en compte les aspects technologie, développement requis, livrables, porteur, applications potentielles.

Site Internet : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Soutien-a-la-Pre-Maturation-en-laboratoire>

Site Internet : <https://www.laregion.fr/Parcours-START-OC-START-OC-PROcess>

Université Fédérale de Toulouse/ Région Occitanie

Appel à projets Allocations Doctorales Interdisciplinaires (ADI)

Objectifs : L'ADI a pris la suite de l'APR pour soutenir chaque année des projets de recherche interdisciplinaire co-construit entre deux laboratoires du site. Les ADI - allocations doctorales interdisciplinaires permettent le cofinancement avec la Région Occitanie de contrats doctoraux sur les projets de recherche sélectionnés.



Les projets candidats se positionnent désormais sur l'un des 6 axes de la stratégie scientifique, dans une logique d'exploration des frontières disciplinaires autour de défis sociétaux qui s'imposent à notre époque :

- Axe 1 - Changements globaux, dynamique et protection des écosystèmes
- Axe 2 - Transition énergétique et nouveaux itinéraires de la matière
- Axe 3 - Aéronautique, Espace et nouvelles mobilités
- Axe 4 - Sciences des données et société numérique
- Axe 5 - Patrimoines, innovations/créations, controverses
- Axe 6 - Santé, biologie et bien-être

Période de candidature : Septembre-octobre.

Financement : Cofinancement UFT avec la Région Occitanie de contrats doctoraux

Critères d'évaluation :

- La qualité scientifique du projet
- Le caractère interdisciplinaire
- La qualité et la complémentarité des équipes
- L'expérience et le volume d'encadrement
- La cohérence du projet (objectifs/moyens)
- L'impact des moyens demandés

Site Internet : <https://www.univ-toulouse.fr/node/1464>

Appel à Projets structurants pour la compétitivité : PSPC-Région

Objectifs : Après 25 appels à projets déjà menés conjointement par l'Etat et les Régions, le lancement de la phase IV des pôles de compétitivité est l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique via la création du PSPC-Régions, au sein du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

- Soutenir des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) structurants devant conduire à une mise sur le marché et visant
 - des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies,
 - et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières,
- Favoriser la collaboration entre différents types d'acteurs (économiques et académiques), et en particulier entre grandes entreprises et PME.

Conditions d'éligibilité :

- Projets de R&D collaboratifs conduits par un consortium rassemblant au moins deux partenaires industriels ou de services, dont une PME ou une ETI, et un partenaire de recherche,
- Obligatoirement pilotés par une entreprise,



- Budget total compris entre 1 et 4 M€.

Période de candidature : L'AAP est ouvert toute l'année. Les projets éligibles passent en audition de présélection au fil de l'eau selon le calendrier de l'appel à projets en vigueur.

Financement : La labellisation d'un projet par un pôle de compétitivité conduit à une bonification du taux d'aide pour les entreprises :

- de 35 à 50% pour une PME,
- de 25 à 35% pour un ETI,
- de 20 à 25% pour une grande entreprise.

Dans le cadre du processus de sélection, les projets PSPC-Régions sont proposés aux collectivités territoriales pour faire l'objet d'un cofinancement avec l'Etat, dans un objectif de parité. Le soutien apporté par l'Etat aux bénéficiaires se fait sous forme d'aides constituées de subventions et/ou d'avances récupérables. Les collectivités territoriales mettent en œuvre leurs propres modalités d'aide.

Site Internet : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/innovation/poles-de-competitivite/financement-des-projets>

Appel à projets i-Démo

Objectifs : L'appel à projets i-Démo du PIA4 a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services compétitives et à forte valeur ajoutée sur les marchés porteurs pour l'économie française et contribuant aux transitions énergétiques, écologique et numérique.

Conditions d'éligibilité : Les projets seront portés par une entreprise unique immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier ou par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche, et le cas échéant un ou plusieurs utilisateurs finaux de la solution.

Les projets collaboratifs doivent associer a minima une PME ou ETI, dans la limite de 6 partenaires (sauf pour les projets s'inscrivant dans le cadre de programmes européens).

Période de candidature : L'appel à projets i-Démo est ouvert jusqu'au 3 mai 2022.

Site Internet : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/innovation/poles-de-competitivite/financement-des-projets>



Appel à projets Occistart

Objectifs : Le but d'Occistart est de mettre en relation des porteurs de projets en recherche de financements et des particuliers susceptibles de les soutenir (financement participatif). Le Groupe Dépêche du Midi s'est donc associé avec le leader du financement participatif territorial (TudiGo) et la CCI Occitanie pour créer une plateforme régionale permettant aux PME - TPE et aux associations d'Occitanie de financer leur projet avec l'aide des habitants de la région.

Période de candidature : Dépôt du projet en ligne jusqu'au 15 juillet.

Site Internet : <https://appelaprojets.occistart.fr/>

(A laisser ?)

Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est l'interlocuteur unique, au niveau régional, pour toute question concernant :

- la politique du travail et l'inspection du travail ;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et la protection des consommateurs ;
- le développement des filières et l'accompagnement des entreprises, les mutations économiques, la compétitivité et la sauvegarde des entreprises ;
- la politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle) ;
- les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement) ;
- les actions sociales et économiques de la politique de la ville ;
- le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux ;
- la formation et la certification des professions sociales et de santé non médicales ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

Au sein de la DREETS **4 pôles experts** :

- Le pôle « Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (C)
- Le pôle « Entreprises, Emploi et Économie » (3E)
- Le pôle « Politique du travail » (T)
- Le pôle « Cohésion sociale, formation, certification » (CSFC)

Des appels à projets sont proposés sur la page :



<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Appels-a-projets>

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL)

Appel à projets PRSE3 Occitanie

« Santé-environnement » lancé par l'ARS, la DRAAF, l'ADEME et la DREAL Occitanie

Depuis la fin de l'année 2019, l'épidémie de COVID-19 bouleverse la population mondiale. En ces périodes de lutte contre la propagation de l'épidémie du COVID-19 au travers notamment de l'application de gestes barrières, il apparaît plus qu'évident que la qualité de l'environnement et le comportement de chacun contribuent à l'état de santé de la population dans son ensemble. L'environnement est un déterminant de santé à l'amélioration duquel chacun peut participer.

Objectifs : À l'échelle régionale, le plan régional santé environnement d'Occitanie (PRSE), déclinaison du plan national santé environnement, vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants.

Pour compléter cette dynamique, l'ARS, la DRAAF, l'ADEME et la DREAL Occitanie lancent un 3^{ème} appel à projets « Santé-environnement » pour l'année 2021-2022.

Période de candidature : Avril-Juin

Site Internet : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-prse3-occitanie-2019-a24005.html>

Cancéropôle GSO

Appel à projets Emergence

Objectifs : Le Cancéropôle GSO consacre une partie de son budget pour susciter l'émergence de nouveaux projets, modèles ou outils, consortium et collaboration en finançant (3 à 20 000 €) le développement d'études de faisabilité de projets innovants et la prise de risque scientifique. L'objectif global est de servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants (AAP nationaux de l'INCa notamment).

[Emergence de projets](#)



20k€ max, l'objectif est de valider les premières étapes d'un projet ou d'une étude de faisabilité préalable.

Emergence de modèles et outils

20k€ max, l'objectif est de soutenir le développement de modèles et outils innovants avec une visée technique, allant des modèles biologiques (les modèles issus de patients seront privilégiés) à la modélisation et au traitement des données (mathématique, informatique, etc.) en lien avec le cancer et de favoriser leur mise à disposition pour la communauté du GSO.

Emergence de consortium

20k€ max, l'objectif est de susciter le développement de projets pluri équipes au sein du GSO qui, avant de postuler à des appels à projets nationaux, doivent disposer de données préliminaires qui valorisent la complémentarité de leurs compétences.

Emergence de collaboration (Axe 4 seulement)

3k€ max, l'objectif est d'organiser la réunion d'équipes de recherche afin de construire un projet.

Période de candidature : Février - Mars

Financement : De 3 à 20 000 euros

Site Internet : <https://matwin.fr/appel-a-projet-emergence-du-canceropole-grand-sud-ouest/>

Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS)

L'Agence régionale de santé Occitanie doit garantir l'égalité d'accès aux soins sur un territoire régional marqué par de fortes disparités sociales et territoriales, une population qui augmente mais qui vieillit, et une offre de soins inégalement répartie. L'organisation de l'ARS doit s'adapter à ces priorités de santé.

Divers appels à projets 2022 :

- Culture handicap et dépendance
- Culture santé
- Lutte contre les inégalités sociales de santé

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>



Les Pôles de compétitivité de la Région Occitanie

La région Occitanie héberge ou est associée à 14 des 67 pôles de compétitivité implantés sur le territoire national. Les pôles de compétitivité se positionnent dans un domaine précis pour le développement de la R&D et de l'innovation technologique impliquant une coopération étroite entre recherche publique et entreprises privées.

AEROSPACE VALLEY

- **AEROSPACE VALLEY** : pôle localisé à Toulouse, associant les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués. Il est associé à la [Fondation S.T.A.E.](#) (Sciences et Technologies pour l'Aéronautique et l'Espace) et l'[I.R.T. Saint-Exupéry](#).
<https://www.aerospace-valley.com/>

AGRI SUD-OUEST INNOVATION

- **AGRI SUD-OUEST INNOVATION** : pôle localisé à Toulouse, associant les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, dans la filière agricole et agroalimentaire. Pour une meilleure visibilité en France comme à l'international, Agri sud-ouest innovation a créé le French Food Cluster, F.2.C. innovation, avec les deux autres pôles de compétitivité du secteur agroalimentaire, [Valorial](#) et [Vitagora](#).
<https://www.agrisudouest.com/>

AQUA-VALLEY

- **AQUA-VALLEY** : pôle localisé à Montpellier, issu de la fusion des clusters occitans SWELIA et W.S.M. (Water Sensors Membranes) avec le pôle de compétitivité EAU, associant les régions Occitanie et PACA, dans le domaine de la totalité du cycle de l'eau. Pour développer des partenariats de coopération avec des clusters étrangers, le pôle [France Water Team](#) réunit les 3 pôles de compétitivité français dans le domaine de l'eau, AQUA-VALLEY, [DREAM](#) et [HYDREOS](#) et plusieurs clusters régionaux.
<https://aqua-valley.com/>

CANCER BIO-SANTE

- **CANCER BIO-SANTE** : pôle localisé à Toulouse, associant les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (Limousin), biocluster dédié à l'innovation en biotechnologie et santé, notamment dans le domaine du cancer.
<https://www.oncopole-toulouse.com/fr/pole-de-competitivite-cancer-bio-sante>



DERBI

- DERBI (Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie) : pôle localisé à Perpignan, propre à la région Occitanie, dédié aux énergies renouvelables appliquées au bâtiment et à l'industrie.
<https://pole-derbi.com/>

TRIMATEC

- TRIMATEC : localisé à Pont-Saint-Esprit (Gard), implanté dans les trois régions Occitanie, PACA et AURA (Auvergne-Rhône-Alpes), le pôle de compétitivité Trimatec applique sa stratégie d'innovation en écotechnologie à 3 domaines : la valorisation de la biomasse, le recyclage et la valorisation des déchets liquides ou gazeux, l'ultrapropreté et la sécurité des procédés industriels.
<http://www.pole-trimatec.fr/>



A l'échelle nationale

Ministères

Premier ministre

<https://www.gouvernement.fr/les-dispositifs-du-pia>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

https://agriculture.gouv.fr/rechercher?search_api_views_fulltext=appels+%C3%A0+projets&sort_by=date_minagri&x=13&y=13

Ministère des Armées

<https://www.defense.gouv.fr/dgris/recherche-et-prospective/appels-d-offres-et-subventions>

Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

Ministère de la Culture

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets>

Ministère de l'Économie, des Finances et de la relance

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/appels-projets#>

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports

<https://jeunes.gouv.fr/>

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/appele-projet-appel-candidature>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action->



[exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/](https://www.gouvernement.fr/exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/)

Ministère de l'Intérieur

<https://www.interieur.gouv.fr/>

Ministère de la Justice

<https://www.justice.gouv.fr/>

Ministère de la mer

<https://mer.gouv.fr/>

Ministère des Outre-mer

<https://outre-mer.gouv.fr/>

Ministère des Solidarités et de la Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/l-innovation-et-la-recherche-clinique/appels-a-projets/>

Ministère de la Transformation et de la fonction publiques

<https://www.transformation.gouv.fr/>

Ministère de la Transition écologique

<https://www.ecologie.gouv.fr/financement-des-projets/>

Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/aap-pics>



Les Pôles de compétitivité

Un pôle de compétitivité rassemble, sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et régionaux sont étroitement associés à cette dynamique. Depuis leur création en 2004, les pôles de compétitivité ont favorisé l'émergence de nombreux projets innovants. L'écosystème des pôles contribue à favoriser l'innovation et à générer la croissance.

La place des pôles de compétitivité dans l'économie française

Les pôles de compétitivité rassemblent des entreprises de toutes tailles, des acteurs de la recherche et des établissements de formation :

- sur un territoire donné,
- autour d'une thématique commune,
- pour agir au renforcement de la compétitivité de l'économie française en :
 1. soutenant l'innovation d'entreprises industrielles à fort contenu technologique,
 2. développant la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs en France et au niveau international,
 3. définissant de nouveaux cursus de formation de bac + 3 à bac + 8.

2 000 projets d'innovation accompagnés.

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/innovation/poles-de-competitivite/presentation-des-poles-de-competitivite>

Les investissements d'avenir (PIA 4)

Doté de **20 milliards d'euros** sur 4 ans, le 4e programme d'investissements d'avenir (PIA4) est entièrement dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Il vise à garantir à la France le maintien de son indépendance, de sa compétitivité et donc de ses emplois, et il va permettre de poursuivre la transition écologique engagée. Les investissements d'avenir sont plus que jamais nécessaires pour accélérer la relance et transformer la France.

(A compléter)

Plans Nationaux d'Actions

Le nouveau portail des appels à projets de la recherche est un portail à destination des acteurs de la recherche. Inscrit dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche, il est porté aujourd'hui par six partenaires : l'Ademe, l'ANR, l'ANRS, l'ANSES,



l'INCa et l'Inserm. Il offre ainsi un accès unifié aux appels à projets ou à candidatures à venir et en cours, pour une plus grande visibilité de l'offre de financement.

(A mettre dans Outils à la fin ?)

AAP Montage de Réseaux Scientifiques Européens ou Internationaux (MRSEI) : Cet instrument a pour but d'améliorer le taux de réussite de la France aux appels européens (« Horizon Europe ») et internationaux et à renforcer son positionnement scientifique par la coordination de projets ambitieux au niveau européen (Horizon Europe, principalement) et/ou international. Les demandes doivent répondre à des programmes européens ou internationaux de grande ampleur, ayant un impact majeur au niveau scientifique, technologique et/ou sociétal. Les projets sélectionnés recevront une aide maximale de 30 k€ pour une durée maximale de 24 mois.

Plan Santé au Travail (PST 2018-2022) : Adopté par le Conseil d'Orientation des Conditions de Travail, le plan santé-travail a pour objectif la mise en place d'une politique globale de santé et de qualité de vie au travail dans l'ensemble des milieux professionnels publics et privés.

Plan Santé-Environnement (2020-2024) : Le PNSE est un plan national de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement (notamment concernant la qualité de l'air intérieur et extérieur, l'exposition aux produits chimiques, aux ondes, au bruit etc.). Il a pour objectif de mieux connaître et de réduire les impacts de l'environnement sur notre santé en limitant les polluants et les risques induits. Il vise aussi à mieux connaître notre environnement et les liens avec notre santé, tout en favorisant la prévention.

<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>

Agence Nationale de la Recherche (ANR)

Appel à projets générique

Objectifs : Principal appel de l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Appel à projets générique 2022 (AAPG 2022) s'adresse à toutes les communautés scientifiques et à tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la recherche française. Il doit permettre aux chercheurs et chercheuses des différents domaines scientifiques, d'accéder, en complément des financements récurrents qui leur sont alloués, à des co-financements sur un grand nombre de thématiques de recherche, finalisées ou non.



L'AAPG 2022 est structuré en 56 axes de recherche :

- **37 axes de recherche** sont présentés au sein de 7 domaines **disciplinaires**
 - Sciences de l'environnement
 - Sciences de l'énergie et des matériaux
 - Sciences de la vie
 - Sciences humaines et sociales
 - Sciences du numérique
 - Mathématiques et leurs interactions
 - Physique de la matière, Hautes énergies, Planète-Univers.
- **19 axes de recherche** correspondent à des enjeux **transversaux** (trans- ou interdisciplinaires) situés à la croisée de plusieurs secteurs scientifiques.

Période de candidature : A partir de juillet

Thématiques : Dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales

- Individus, entreprises, marchés, finance, management
- Institutions et organisations, cadres juridiques et normes, gouvernance, relations internationales
- Les sociétés contemporaines : états, dynamiques et transformations
- Cognition, comportements, langage
Cet Axe a vocation à accueillir les projets permettant une meilleure compréhension de la cognition et de la pensée humaine (aptitudes et capacités du cerveau ; psychologie) et leurs relations avec le comportement social, individuel ou collectif. Il englobe les études portant sur le langage, envisagé dans ses relations avec les autres fonctions cognitives et à travers diverses approches, si possible croisées (pragmatique, sociolinguistique, anthropologie linguistique...).
- Arts, langues, littératures, philosophies
Cet axe a vocation à accueillir les projets relatifs aux textes et à l'écrit, aux langues, aux représentations et aux modes d'expression artistiques, à la production, diffusion et réception des oeuvres, quels que soient leur nature et leur support ; il englobe également tout ce qui relève de la pensée théorique et critique.
- Etudes du passé, patrimoine, culture
- Sociétés et territoires en transition

Financement : L'Appel à projets générique 2022 de l'ANR mobilise quatre instruments de financement qui permettent de financer des projets de recherche individuelle portés par des jeunes chercheuses ou des jeunes chercheurs (JCJC), des projets mono-équipes (PRME), des projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC) ou international (PRCI), et entre entités publiques et privées pouvant présenter une ouverture vers le monde de l'entreprise (PRCE).

Critères d'évaluation :

- Qualité et ambition scientifique
- Organisation et moyens mis en oeuvre
- Impact et retombées du projet



Site Internet : https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-generique-aapg-2022/?tx_anrprojects_request%5Baction%5D=show&cHash=efe10cae2111e77947b6b6c296d9d41e

Agence Nationale Recherche et Technologie (ANRT)

Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)

Depuis plus de 30 ans, le dispositif Cifre - Conventions Industrielles de Formation par la REcherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux doivent préparer à la soutenance d'une thèse. Les Cifre sont intégralement financées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui en a confié la mise en œuvre à l'ANRT.

<http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843>

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Appels à projets thématiques/non thématiques

Le CNRS propose sur son site web des appels à projets thématiques ou non thématiques et des programmes prioritaires de recherche.

<https://miti.cnrs.fr/aap/>

Fondation de France

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/vous-avez-un-projet>



Réseau National des Maisons de Sciences de l'Homme (RnMSH)

Appels à projets du RnMSH

Depuis plusieurs années, le RnMSH lance annuellement un appel à projets inter-MSH destiné à financer des projets innovants, exploratoires, structurants, interdisciplinaires et pluridisciplinaires entre et hors Sciences Humaines et Sociales.

Le Réseau National des Maisons des Sciences de l'Homme (RNMSH) coordonne un maillage du territoire national de 22 maisons qui constituent des instruments de transformation des Sciences Humaines et Sociales basés sur l'interdisciplinarité, le développement de la logique de projet et l'ancrage territorial. Les MSH développent des chaînes opératoires de traitement des données scientifiques qui s'appuient notamment sur des plates-formes technologiques organisées nationalement au sein du RNMSH.

Site Internet : <https://www.msh-reseau.fr/actualites#aap>

Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Soutien à la recherche

Des programmes, des services et des outils pour vous aider à organiser et financer votre projet

Un accompagnement des chercheurs dans le montage de leur réponse aux appels à projets

La cellule de soutien au montage de projets scientifiques de la FMSH accompagne les chercheurs dans leur préparation d'une proposition en réponse à des appels à projets, principalement de l'ANR et de la Commission européenne (programme Horizon Europe).

Les missions de la cellule

- Identification des appels potentiellement pertinents
- Conseils sur l'adéquation entre la proposition et l'appel visé : thème(s) attendu(s), périmètre du projet, profil du consortium à monter...
- Aide à la rédaction notamment sur les questions d'impact, de gouvernance, d'éthique
- Aide à la préparation de la programmation (chronogramme, articulation entre les WPs...)
- Préparation des volets administratifs et financiers

Site Internet : <https://www.fmsch.fr/fr>



Consortium de Valorisation Thématique (CVT) Athéna

Le CVT Athéna (Consortium de Valorisation Thématique Athéna) a été créé par les pouvoirs publics dans le cadre des investissements d'avenir, afin d'œuvrer pour le compte du Centre national de la recherche scientifiques (CNRS), de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et de l'Institut national des études démographiques (INED), dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS).

Les objectifs du CVT Athéna sont :

- Faire croître les liens entre la recherche en SHS et les acteurs économiques et sociaux ;
- Favoriser le dynamisme des échanges avec la sphère économique et sociale
- Communiquer en direction du monde socio-économique afin de faire connaître le potentiel appliqué des recherches effectuées dans les laboratoires en Sciences Humaines et Sociales ;
- Communiquer symétriquement en direction des laboratoires pour leur faire connaître les demandes en provenance des entreprises ;
- Identifier des projets innovants qui génèrent de l'activité économique, des emplois et de la croissance.

<http://msh-paris-saclay.fr/quest-cvt-athena/>

Organisation Internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie compte parmi ses interventions l'aide au financement ou l'appui à la réalisation de projets. Les requêtes doivent concerner des activités inscrites dans sa programmation et concourir à la réalisation de ses objectifs.



OBJECTIFS	MISSIONS
<p>Les objectifs de la Francophonie sont consignés dans sa Charte :</p>	<p>Les missions de la Francophonie sont définies dans un Cadre stratégique :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • instauration et développement de la démocratie • prévention, gestion et règlement des conflits, et soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme • intensification du dialogue des cultures et des civilisations • rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle • renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies • promotion de l'éducation et de la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique • Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme • Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche • Développer la coopération au service du développement durable <p>Une attention particulière est accordée aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux TIC.</p>

Des appels publics à projets sont annoncés par l'OIF une ou plusieurs fois par an, dans le cadre de fonds alimentés par le budget de l'organisation et, quelquefois, par des contributions volontaires des États et gouvernements membres.

L'Organisation internationale de la Francophonie compte parmi ses interventions l'aide au financement ou l'appui à la réalisation de projets. Les requêtes doivent concerner des activités inscrites dans sa programmation et concourir à la réalisation de ses objectifs.

Des appels publics à projets, à candidatures ou à initiatives sont annoncés par l'OIF une ou plusieurs fois par an, dans le cadre de fonds ou de programmes alimentés par le budget de l'organisation.

<https://www.francophonie.org/appels-projets-candidatures-initiatives-1111>

(A mettre dans Echelle internationale ?)

Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) regroupe 1007 universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique utilisant la langue française dans 119 pays. Créée il y a 60 ans, elle est l'une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde. Elle est également l'opérateur pour l'enseignement supérieur et la recherche du Sommet de la Francophonie. À ce titre, elle met en œuvre, dans son champ de compétences, les résolutions adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.



Dans le respect de la diversité des cultures et des langues, l'AUF agit pour une francophonie universitaire engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés.

L'AUF favorise la solidarité entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise en place de projets qui transforment concrètement le système universitaire. Elle s'associe avec de nombreux partenaires : entreprises privées et leurs fondations, États et gouvernements, agences nationales d'aide au développement, organisations internationales, organisations non gouvernementales, et associations universitaires, scientifiques et culturelles. Ses équipes à travers le monde apportent suivi et conseils pour la conception et le suivi de projets, facilitent le partage de bonnes pratiques, de l'expertise et des innovations

<https://www.auf.org/a-propos/qui-nous-sommes/>

Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégiques (CSFRS)

Le CSFRS a pour objet le soutien, la coordination et l'animation des efforts développés en matière de recherche et de formation stratégiques dans les domaines de la sécurité et de la défense de façon à permettre l'élaboration et l'actualisation d'instruments de référence de niveau international. Pour ce faire, il a retenu le principe d'intervention sur appels à projets, ouverts à tous les organismes de recherche publics ou privés (universités, EPST, EPA, EPIC, fondations reconnues d'utilité publique, ...).

Le CSFRS lance deux types d'appels à projets :

- o des appels à projets **thématiques**, sur des problématiques ciblées. Ces appels sont publiés sur son site Internet « au fil de l'eau » sur des thèmes identifiés comme d'intérêts par le CSFRS, en concertation avec ses membres, ses partenaires, et en accord avec les orientations fixées par le conseil scientifique ;
- o des appels à projets **non thématiques**, destinés à faire émerger et soutenir les recherches produites spontanément par des chercheurs et équipes de chercheurs dans des domaines relevant du champ de compétence du CSFRS. Ces appels à projets sont publiés selon une périodicité annuelle.

<https://fundit.fr/fr/institutions/conseil-superieur-formation-et-recherche-strategiques-csfrs>



Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)

La Dares coordonne les programmes d'études et anime les travaux de recherche réalisés dans les champs de compétence du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Son programme de travail est élaboré en réponse à la demande de ses différents partenaires et en prenant en compte la demande sociale. Pour remplir ses missions, la Dares dispose de crédits lui permettant de lancer des appels à projets d'étude ou de recherche et de diffuser et faire connaître les résultats obtenus. Les recherches et les études financées par la Dares ont pour objet d'éclairer les décideurs et de contribuer à alimenter le débat économique et social.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/appels-projets-de-recherche-et-marches-detudes>

Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) est une direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux.

Elle agit sous la tutelle :

- Ministère des Solidarités et de la Santé ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion ;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Drees a une mission prioritaire : doter ses ministères de tutelle, les services déconcentrés ainsi que les établissements, organismes et agences gravitant dans leur orbite, d'une meilleure capacité d'observation, d'expertise et d'évaluation sur leur action et leur environnement.

La DREES fait partie du [service statistique public](#), coordonné par l'Insee : sa vocation est de fournir aux décideurs publics, aux citoyens, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

Parmi ses missions :

- Produire des statistiques
- Réaliser des synthèses et études
- Contribuer à l'évaluation des politiques publiques
- Soutenir la recherche

Des appels à projet ponctuels sont publiés.



Site Internet : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/recherche?f%5B0%5D=content_type%3A526

FIRAH – Recherche Appliquée sur le Handicap

Lignes directrices des appels à projets

Objectifs : Les recherches appliquées soutenues par la FIRAH contribuent à l'amélioration de l'autonomie, la qualité de vie et la participation sociale, dans le respect des choix des personnes handicapées.

La recherche appliquée obéit aux règles habituelles de toute recherche scientifique (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées et leurs familles. La FIRAH souhaite que cette recherche soit le fruit d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture. De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion auprès des acteurs de terrain (les personnes handicapées, leurs familles, les professionnels, les associations...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent réellement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

L'appel à projets général concerne :

- l'ensemble des situations rencontrées par les personnes handicapées, que celles-ci présentent une incapacité intellectuelle, physique, sensorielle, ou encore psychique, quel que soit leur âge et la raison de l'apparition de leur déficience,
- tous les sujets : éducation, emploi, accès à la santé, culture, sport...,
- toutes les zones géographiques. Les projets portés par des organisations non françaises veilleront à avoir un des terrains de recherche en France et impliquant une organisation française de nature à développer la coopération internationale en ce domaine et à valoriser les résultats auprès des acteurs français.

Ces différents points peuvent varier dans les appels à projets thématiques.

Période de candidature : A partir de janvier



Site Internet : <https://www.firah.org/criteres-des-appels-a-projets>

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Programme National de Recherche Environnement-Santé-Travail (PNREST)

Le Programme national Environnement-Santé-Travail (PNR EST), coordonné par l'Anses, finance des recherches sur les risques pour la santé liés à notre environnement, y compris professionnel, et sur les risques pour les écosystèmes. Certaines études sur la santé portent sur la population générale, d'autres se concentrent sur des populations vulnérables notamment les enfants et les femmes enceintes, ou des conditions spécifiques : milieu professionnel, loisir, vie quotidienne. Les équipes pluridisciplinaires sont encouragées.

Objectifs :

- Produire des connaissances scientifiques sur les risques sanitaires liés à l'environnement et au travail, qui sont nécessaires à l'Anses pour mener ses expertises : soit en produisant des données qui serviront à de futures expertises, soit en comblant les manques de connaissance pointés dans des rapports précédents.
- Développer de nouvelles méthodes et outils d'analyse des risques sanitaires.
- Structurer la recherche et les équipes scientifiques sur les problématiques en lien avec la thématique environnement-santé-travail.

Les thématiques

Chaque année, deux appels à projets sont lancés simultanément :

- Un appel à projet généraliste sur la santé, l'environnement et le travail
- Un appel à projets spécifique « radiofréquences et santé »

Financement : Son financement, pour un montant de 5 à 8 millions d'euros chaque année, est assuré grâce à des fonds confiés à l'Anses :

- par les ministères chargés de l'écologie et du travail
- auxquels s'ajoute le produit de la taxe sur les émetteurs radiofréquences,
- et les fonds provenant d'établissements partenaires tels, actuellement :



- o l'Ademe (l'Agence de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement),
- o l'ITMO cancer d'Aviesan (l'Institut thématique multi-organismes cancer) dans le cadre du Plan Cancer,
- o le ministère chargé de l'Agriculture au titre du Plan ECOPHYTO (crédits affectés à l'Agence française pour la biodiversité)

Site Internet : <https://www.anses.fr/fr/content/le-programme-national-de-recherche-environnement-sant%C3%A9-travail-pnrest>

Institut National du Cancer (INCa)

L'Institut national du cancer est à la fois l'agence d'expertise dans le champ des cancers et l'agence d'objectifs et de moyens dédiés à la cancérologie. L'INCa organise des appels à projets et des appels à candidatures, projets de recherche ou projets destinés à améliorer la qualité des soins et la vie des malades ou encore à faire progresser les politiques de santé publique (dépistage des cancers, lutte contre les facteurs de risque de cancer...).

L'INCa organise des appels à projets et des appels à candidatures, projets de recherche ou projets destinés à améliorer la qualité des soins et la vie des malades ou encore à faire progresser les politiques de santé publique (dépistage des cancers, lutte contre les facteurs de risque de cancer...).

Les appels à projets (AAP) ont pour objet l'évaluation et la sélection de projets en vue de l'attribution d'une subvention par l'Institut national du cancer. Ils concernent tous les domaines de la recherche (clinique, biologique, science humaines et sociales) mais également ceux de la santé publique et des soins. L'Institut organise deux catégories d'appels à projets : les appels dont les projets sélectionnés sont subventionnés directement par l'Institut et les appels dont les financements seront attribués par dotations du ministère de la santé via les Agences régionales de santé (ARS).

Les appels sont deux types : **appels à projets** (libres ou thématiques) et **appels à candidatures** (structuration ou labellisation).

Les appels à projets récurrents :

PÔLE RECHERCHE ET INNOVATION	PÔLE SANTÉ PUBLIQUE ET SOINS
Appel à projets libres - projets libres de recherche biologie et sciences du cancer – PLBIO Septembre	Appel à candidature pour le développement du programme TABADO Avril
Appel à projets libres de recherche en santé publique, sciences humaines et sociales, épidémiologie – SHS-E-SP Octobre	Santé publique - soutien aux études et actions pour améliorer la prévention, le dépistage et la détection précoce des cancers – DEPREV



	Novembre
Appel à projets programme hospitalier de recherche clinique en cancérologie – PHRC cancer Décembre	Labellisation des réseaux nationaux de référence pour cancers rares de l'adulte, intégrant l'organisation de la double lecture des tumeurs malignes de l'enfant Novembre
Appel à projets libres de recherche translationnelle en cancérologie - PRT cancer Décembre	
Appel à projets doctorant SHS-sciences humaines et sociales Février	
Appel à projets – caractérisation des lésions pré-néoplasiques et stratification de leurs risques évolutifs –PNP Février	
Appel à projets libres de recherche et d'intervention pour réduire le tabagisme et pour la lutte contre le tabagisme Avril	
Appel à projets de recherche interventionnelle sur le cancer Mai	

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets>

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)

L'Inserm lance différents appels d'offres pour recruter des chercheurs de haut niveau, encourager le retour des post-doctorants, faciliter l'accès des jeunes scientifiques à la recherche, favoriser l'innovation et développer les liens entre la recherche, la clinique et l'enseignement.

Ces recrutements s'ajoutent aux recrutements sur concours ouverts chaque année pour des postes permanents, de chargés de recherche et de directeurs de recherche. Ils sont ouverts aux chercheurs français et étrangers.

ATIP-AVENIR

Cet appel d'offres, lancé en partenariat par l'Inserm et le CNRS, vise à :

- permettre à de jeunes chercheurs de mettre en place et d'animer une équipe au sein d'une structure de recherche déjà existante et où ils n'ont jamais exercé leur activité. Les équipes ainsi créées ont pour vocation de renforcer le dispositif



de recherche de la structure d'accueil en développant, de manière autonome, leur propre thématique.

- o promouvoir la mobilité et attirer dans les laboratoires de jeunes chefs d'équipes de haut niveau

CHAIRES MIXTES UNIVERSITE-INSERM

L'Inserm est partenaire du programme Chaires mixtes universités-organismes de recherche qui propose, dans le domaine de la biologie-santé, des postes de maîtres de conférences universitaires (MCU) et/ou des postes de professeurs des universités (PU) selon les besoins des universités accompagnés par une chaire.

Ce dispositif vise à attirer des chercheurs de talent sur des postes thématiques définis en concertation entre l'Inserm et l'université concernée dans le cadre d'une politique scientifique commune.

Les lauréats, sélectionnés conjointement par l'Inserm et l'université dans le cadre de comités de sélection mixtes, seront recrutés par l'université en qualité de maîtres de conférences ou de professeurs des universités et placés en délégation auprès de l'Inserm.

PLAN CANCER

Plusieurs appels à projets sont lancés chaque année dans le cadre du plan Cancer.

<https://rh.inserm.fr/appels-projets/Pages/Inserm.aspx>

Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP)

L'IReSP soutient la recherche en santé publique grâce à deux modes de financement :

Financement dans le cadre d'appels à projets élaborés au sein des différents programmes

Ces appels visent à financer des projets de recherche pouvant être de différents types, on peut notamment citer les appels à projets de recherche (complets, pilotes ou d'amorçage), les subventions doctorales ou encore les dispositifs de structuration de communautés de recherche.

Programmes thématiques:

- [Programme Addictions](#)
- [Programme Autonomie](#)
- [Programme Services, Interventions et Politiques favorables à la santé](#)



Financement hors appels à projets

Subventions ponctuelles dont les demandes ne peuvent pas excéder 5 000€, ce dispositif permet de soutenir des actions ne relevant pas d'activités de recherche (événements par exemple) relevant du périmètre de l'IRESP.

Dans le cadre de ses subventions hors AAP, l'IRESP apportera son soutien financier uniquement à des manifestations scientifiques en santé publique (hors recherche clinique) :

- d'envergure locale, nationale ou internationale (plusieurs pays, dont la France) ;
- répondant aux objectifs de valorisation et diffusion des résultats de travaux de recherche auprès de différents publics (chercheurs, institutionnels, professionnels de terrain, société civile, acteurs politiques locaux...)
- qui concernent des thématiques de recherche en santé publique, en particulier sur :
 - Les déterminants de la santé, la promotion de la santé et la prévention (soutien à une meilleure connaissance des déterminants de santé et des comportements à risques, soutien aux approches transversales prenant en compte les interactions entre les différents déterminants, soutien à la recherche interventionnelle...)
 - Le fonctionnement du système de santé (Health Services Research) ;
 - Les politiques publiques et de santé (impact sur la santé des populations, conditions d'élaboration, évaluation, évolution...).
- dont l'objectif n'est pas la récolte de fonds ;
- et dont le budget total n'excède pas 150 000 €.

La subvention accordée par l'IRESP n'excèdera pas 5000 euros et pourra financer des dépenses de fonctionnement, pas de dépenses en personnel.

<https://www.iresp.net/financements/presentation-2/>

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

L'ADEME aide à la réalisation de projets de recherche en particulier grâce à ses Appels à projets de recherche (APR).

Nom de l'Appel à projets de recherche	Date d'ouverture indicative	Date de clôture indicative	Programme de la stratégie recherche
Thèses	Janvier 2021	31 mars 2021	Tous
CO3 - CO-CONstruction des Connaissances pour la transition	Novembre 2020	15 avril 2021	Tous



Nom de l'Appel à projets de recherche	Date d'ouverture indicative	Date de clôture indicative	Programme de la stratégie recherche
écologique et solidaire (recherche participative)			
Graine - Gérer, produire, valoriser les biomasses : pour une bioéconomie au service de la transition écologique et énergétique	Octobre 2021	Décembre 2021	Agriculture, forêt, sol et biomasse
Climfi - Finance Climat	Fin 2021	Début 2022	Energie, environnement, société
TEES - Transitions vers des modes de vie durable	3 février 2021	26 mars 2021	Energie, environnement, société
APRED - Energie Durable : production, gestion et utilisation efficaces	27 novembre 2020	15 février 2021	Production durable et énergies renouvelables
PERFECTO - Mettre en œuvre une démarche d'écoconception dans un projet de R&D pour améliorer la performance environnementale du produit, service, procédé développé	8 février 2021	8 avril 2021	Production durable et énergies renouvelables
Eranet ERAMIN - Recherche sur les ressources minérales primaires et secondaires (métaux, minéraux)	26 janvier 2021	1er avril 2021	Production durable et énergies renouvelables
AQACIA - Amélioration de la qualité de l'air : comprendre, innover, agir	1er août 2020	27 novembre 2021	Qualité de l'air - Impacts sur la santé et l'environnement
PNR EST - Programme national de recherche santé environnement travail	Novembre 2021	Décembre 2021	Qualité de l'air - Impacts sur la santé et l'environnement
Appel à commun - Résilience des territoires	Mai 2021	Décembre 2021	Villes et territoires durables
PACT ² E - Planifier et aménager, face au changement climatique, la transition des territoires	juin 2021	Juillet 2021 puis novembre 2021	Villes et territoires durables
Batresp - Vers des bâtiments responsables	Juin 2021	Octobre 2021	Villes et territoires durables
Logistique - périmètre en cours de définition	Fin 2021		Villes et territoires durables

<https://www.ademe.fr/recherche-innovation/financer-theses-recherche-innovation/dossier/financer-projet-recherche/programmation-appels-a-projets-recherche-lademe>



Mission de recherche Droit & Justice

La Mission de recherche Droit et Justice lance chaque année une campagne d'appels à projets portant sur les thèmes retenus dans le cadre de sa programmation scientifique. Pour 2021, cinq thématiques ont été retenues :

- Justice en temps de crise – [Voir l'appel à projets](#)
- Droits, libertés, Justice et gouvernement en temps de crise(s) – [Voir l'appel à projets](#)
- Justice sans audience – [Voir l'appel à projets](#)
- Les enjeux juridiques de la transition écologique – [Voir l'appel à projets](#)
- Défaillance économique – [Voir l'appel à projets](#)

Période de candidature : juillet.

<http://www.gip-recherche-justice.fr/deposer-un-projet/subventions-2/>

GIS « Réseau URFIST »

Depuis 2010, les 7 URFIST (pour mémoire : Bordeaux, Lyon, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse) sont constituées en association (l'ARU : Association du Réseau des URFIST). En 2017, suite aux préconisations ministérielles, il a été décidé de structurer officiellement ce réseau en GIS.

L'objectif est d'accroître sa visibilité au niveau national voire international, tout en lui permettant d'élargir sa base par l'accueil de nouveaux partenaires ou par le biais d'appel à projets. De manière corollaire, l'un des enjeux consiste à renforcer son tropisme recherche.

Le GIS « Réseau URFIST » a pour objet de :

- Renforcer le lien entre la recherche et la formation dans l'activité des Urfist ;
- Structurer une activité de recherche au niveau national et international autour de thèmes relatifs à l'information scientifique et technique, et poursuivre les actions de formation, d'expérimentations et innovations pédagogiques initiées par les Urfist ;
- Identifier, recenser, cartographier et analyser les pratiques informationnelles dans le domaine de l'information scientifique et technique ;
- Développer les coopérations et les échanges de pratiques entre Partenaires en matière de formation, de diffusion, de veille et d'expertise.

Cet appel est destiné à soutenir des projets de recherche et/ou de soutien à la recherche dans le domaine de l'information scientifique et technique, et de la science ouverte. Les projets proposés s'inscriront prioritairement dans les thématiques suivantes :



Axe 1 – analyse des données de la science ouverte

Il peut s'agir de travaux donnant lieu à des résultats originaux obtenus par l'analyse ou la fouille de textes / de données dans le domaine des publications ou des productions scientifiques. De nombreuses ressources qualifiées sont désormais disponibles pour la fouille mais sont encore peu exploitées en ce sens. On peut citer par exemple les grandes infrastructures comme la TGIR Humanum ou la plateforme Istex (<https://www.istex.fr/>) qui archive plus de 21 millions de ressources multidisciplinaires (notices et texte intégral d'articles de revues scientifiques et d'e-books).

Axe 2 – innovation pédagogique dans le domaine de l'IST et/ou de la science ouverte

Les projets faisant avancer des propositions pour aller vers un référentiel ou des modalités de certification des compétences, des formations, ou des ressources dans le domaine de l'IST et de la science ouverte seront appréciés.

Axe 3 – analyse des difficultés juridiques pour "ouvrir" les publications ou les données de la recherche

Les données de la recherche peuvent avoir des sources multiples. Dans cet axe, les projets peuvent analyser les dispositions juridiques en regard des pratiques, en lien avec le contexte international ou la réglementation européenne ; ou encore par exemple de production de recommandations ou d'accompagnement associées aux conditions générales d'utilisation des produits de la recherche.

Ces axes ne sont pas exclusifs, des projets portant sur d'autres problématiques liées à la science ouverte peuvent aussi être proposés.

<http://gis-reseau-urfist.fr/>

Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU)

Lieu de convergence des milieux de la recherche et de ceux qui font et gouvernent les villes, la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines – POPSU – croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les métropoles et en assure la diffusion auprès de publics divers : professionnels, académiques, grand public...

Les nouveaux programmes Popsu s'inscrivent dans la continuité des programmes Popsu 1, Popsu 2 et Popsu Europe. La plateforme se décline en deux programmes : POPSU Métropoles et POPSU Territoires. POPSU réunit plus de 450 chercheurs et constitue le principal programme de recherche sur les questions urbaines au plan national.



4 lignes directrices :

- Produire de la connaissance sur les territoires, leurs mutations et leurs projets
- Intensifier les liens entre les praticiens et les chercheurs
- Construire des comparaisons et développer des échanges transnationaux d'expériences
- Capitaliser et valoriser les enseignements tirés de l'analyse auprès des publics concernés

12 thèmes :

- [Changement climatique et transition énergétique](#)
- [Coopérations territoriales](#)
- [Culture](#)
- [Habitat, immobilier et formes urbaines](#)
- [L'attractivité en débats](#)
- [Mobilités](#)
- [Modèles économiques](#)
- [Modes de vie et pratiques habitantes](#)
- [Numérique](#)
- [Relations transfrontalières](#)
- [Ressources, paysages et métabolismes métropolitains](#)
- [Santé et vulnérabilité](#)



Programme Popsu Métropoles.

La singularité du programme est de proposer un regard en symétrie entre acteurs des métropoles et chercheurs ainsi que de reconnaître la capacité de réflexivité des élus, des professionnels de l'aménagement et des structures institutionnelles associées (notamment les agences d'urbanisme). Sa mise en œuvre s'exprime alors en cinq principales étapes :

1. *Faire émerger collectivement des problématiques de recherche dans les métropoles*
2. *Choisir les équipes de recherche dans chacune des métropoles partenaires*
3. *Structurer les plateformes locales de production de connaissance associant chercheurs, praticiens et élus*
4. *Produire et co-construire des connaissances au fil de l'eau*
5. *Mettre en discussion, restituer et valoriser les connaissances produites auprès des praticiens, des milieux académiques et du grand public*



Programme Popsu Territoires.

Révéler les territoires par l'étude de cas

Objectif : accompagner l'action publique locale.

POPSU Territoires invite à une observation à la loupe pour rechercher des relations de cause à effet explicatives des processus et situations observées dans les territoires retenus. Sur le principe de la recherche-action, qui permet une grande perméabilité entre les sphères universitaires et opérationnelles, les objets de la recherche, tout comme ses résultats, sont construits en continu en collaboration avec les décideurs locaux (élus, techniciens, praticiens, habitants), notamment à l'occasion de séminaires locaux. La méthode se décline en cinq étapes essentielles :

1. *Organiser une consultation de recherche-action pour repérer les cas pertinents par rapport à l'actualité des territoires et de la recherche*
2. *Produire un travail d'enquête préalable sur le cas identifié*
3. *Mettre en place un séminaire de co-production des résultats de l'enquête dans la ville, associant élus, chercheurs et praticiens*
4. *Rédiger l'étude de cas et une note pour décideurs, puis permettre un travail collectif de montée en généralité*
5. *Mettre en discussion les connaissances produites dans des colloques et séminaires aux échelles nationales et locales*

Banque Publique d'Investissement (BPI France)

Bpifrance finance et accompagne les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie, en aide à l'innovation et en fonds propres. Ce faisant, Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les Régions. Bpifrance les accompagne dans leurs projets de développement, de transition écologique et énergétique, d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, au nom et pour le compte de l'Etat, les financements à l'export.

Bpifrance propose, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI.

Face à la crise de la Covid-19, inédite par son ampleur et ses conséquences, nous avons déployé un plan stratégique 2020- 2023 qui s'articule autour de 6 priorités.

1. Accompagnement de la relance par une large offre de prêts sans garantie longs, de garantie de crédits privés et de fonds propres.
2. Amplification constante du Plan Climat.



3. Déploiement du Plan French Fab.
4. Essor de notre plateforme 100 % digitale de petits prêts sans garantie pour les créateurs et les TPE.
- 5. Soutien de 4 secteurs stratégiques pour la France avec une forte dimension d'innovation : santé, tourisme, éducation et culture.**
6. Développement de la gestion pour compte de tiers.

De nombreux appels à projets au national et à l'international sont proposés ici :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours>



Plan France Relance

Le plan France Relance, qui permet d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays, propose des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations.

Afin de relancer rapidement l'économie et d'obtenir des résultats en matière de décarbonation, de reconquête industrielle, de renforcement des compétences et des qualifications sur l'ensemble du territoire, un plan exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de trois volets : la [transition écologique, la compétitivité et la cohésion](#). Ce plan est soutenu financièrement [à hauteur d'environ 40 milliards d'euros par l'Union européenne](#).

3 volets

Volet Ecologie et transition énergétique

Objectifs : accélérer la transition énergétique, favoriser une croissance durable et faire de la France la première grande économie décarbonée européenne.

Volet Compétitivité des entreprises

Objectifs : accroître la résilience économique et l'indépendance technologique avec nos partenaires européens, à développer l'activité et à créer de l'emploi de façon durable.

Volet Cohésion des territoires

Objectifs : éviter la hausse des inégalités, sauvegarder l'emploi, accompagner les personnes précaires et encourager la solidarité.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Déclinaison du Plan France Relance / Laboratoires de recherche

Grâce à un dispositif dédié du plan France Relance, le CNRS dispose de nouveaux moyens financiers pour développer ses activités de recherche partenariale avec les entreprises.

La mesure en détails

Via cette mesure du plan France Relance, le CNRS peut prendre en charge une partie de la rémunération de personnels R&D engagés dans une collaboration de recherche avec l'organisme, selon quatre actions :

- **Accueil de personnels R&D en CDI dans une entreprise**
 - mis à disposition dans un laboratoire public pour plus ou moins 80 % de leur temps de travail sur 12 à 24 mois ;



- mis à disposition dans un laboratoire public pour plus ou moins 50 % de leur temps de travail sur 36 mois, afin de suivre une formation doctorale (« thèse de milieu de carrière »).
- **Recrutement en CDD de jeunes diplômés**, accueillis dans un laboratoire public (20 % du temps de travail) et dans une entreprise (80 %) pour 24 mois maximum, en vue de faciliter leur insertion professionnelle :
 - jeunes diplômés de niveau Master 2 (bac+5) ;
 - jeunes docteurs.

<https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/plan-france-relance-le-cnrs-lappui-des-entreprises>



A l'échelle européenne

Toute l'Europe

Touteleurope.eu est le site de référence sur les questions européennes, premier site francophone d'information pédagogique sur l'Union européenne.

Programmation 2021-2027, lien vers les financements européens Recherche et Innovation accessibles aux universités et centres de recherche :

<https://www.touteleurope.eu/actualite/les-financements-europeens-accessibles-aux-universites-et-centres-de-recherche.html>

Plan de relance de l'Union européenne

Proposé par la Commission européenne en mai 2020, puis adopté par le Conseil européen, le plan de relance pour faire face aux conséquences économiques de la crise du Covid-19 repose sur une architecture complexe et pour un montant de 1.8 milliard d'euros.

Objectif : il vise à financer des investissements publics et privés massifs au niveau européen, afin de créer des emplois et réparer les dommages immédiats causés par la pandémie de COVID-19, tout en soutenant les priorités écologiques et numériques de l'Union.

Principaux éléments de l'accord :

Plus de 50 % du montant soutiendra la modernisation, notamment par :

- la recherche et l'innovation, par l'intermédiaire d'Horizon Europe,
- des transitions climatique et numérique équitables, par l'intermédiaire du Fonds pour une transition juste et du programme pour une Europe numérique,
- la préparation, la reprise et la résilience, par l'intermédiaire de la facilité pour la reprise et la résilience, rescEU et «L'UE pour la santé» (EU4Health), un nouveau programme dans le domaine de la santé.

Le train de mesures accorde une attention particulière à :

- la modernisation des politiques traditionnelles telles que la politique de cohésion et la politique agricole commune, afin d'optimiser leur contribution aux priorités de l'Union,
- la lutte contre le changement climatique, en y consacrant 30 % des fonds de l'UE, soit la part du budget européen la plus élevée jamais enregistrée,
- la protection de la biodiversité et à l'égalité hommes-femmes.



Les universités et centres de recherche ont accès à une large palette de financements européens, octroyés par la Commission européenne ou les autorités locales : Fonds structurels et d'investissement FESI, Programmes sectoriels et Fonds pour l'action extérieure (hors UE).

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding_fr

Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI) d'envergure locale

Objectif : Les fonds européens structurels d'investissement (FESI) ont vocation à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale. A ce titre, ils financent des projets d'envergure locale présentant des effets bénéfiques pour le territoire, l'emploi, l'environnement...et répondant aux objectifs prioritaires du territoire.

L'Union européenne a délégué la gestion des FESI aux Etats membres. En France, l'Etat a confié la gestion de la majorité de ces fonds aux conseils régionaux, autorités de gestion depuis 2014.

Les [fonds européens structurels et d'investissement](#) sont déclinés sur le territoire sous la forme de **programmes**. Autant d'opportunités pour financer des projets.

Les programmes se définissent par :

- le ou les fonds qui les financent. Il existe 5 types de fonds structurels.: [FEDER](#), [FSE](#), [IEJ](#), [FEADER](#), [FEAMP](#).
- le territoire qu'ils recouvrent. Ainsi un programme peut **concerner tout le pays, ou juste une région, ou encore un ensemble de régions dans différents pays.**

A noter cependant que la France n'est pas éligible au fonds de cohésion, destiné aux Etats membres les moins développés de l'Union.



Fonds Européen de
Développement
Economique
Régional

Fonds Social
Européen

Fonds Européen
pour les Affaires
Maritimes & la
Pêche

Fonds Européen
Agricole pour le
Développement
Rural

Fonds de Cohésion

Sites Internet :

<https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-europeen-de-developpement-economique-regional-ou-feder/>

<https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-social-europeen-fse/>

<https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-europeen-pour-les-affaires-maritimes-et-la-peche-feamp/>

<https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-feader/>

<https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-de-cohesion/>

Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER)

Objectifs : Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Thématiques : En France, le FEDER intervient principalement sur les thématiques suivantes :

- Investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation,
- Améliorer la compétitivité des PME,
- Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication,
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.



Le FEDER finance également des actions soutenant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques, les transports, la formation, l'emploi ou encore l'inclusion sociale. Enfin, afin de pallier au mieux les problématiques spécifiques des territoires urbains, une partie de l'enveloppe FEDER est mobilisée pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le contexte national de décentralisation, la gestion du FEDER est confiée aux conseils régionaux.

Conditions d'éligibilité : Entreprises, associations, autorités locales et régionales, universités et centres de recherche, centres de formation,...

Financement : Le FEDER propose des subventions pour cofinancer vos projets. Le taux de cofinancement varie selon la catégorie de région dans laquelle le projet s'inscrit.

- Régions les plus développées : cofinancement jusqu'à 50%
- Régions en transition : cofinancement jusqu'à 60%
- Régions les moins développées : cofinancement jusqu'à 85%

Site Internet : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER>

Interreg – Coopération Transfrontalière Européenne

INTERREG, ou la « coopération territoriale européenne (CTE) », s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion européenne. Cette politique vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les différences de développement entre les différents territoires de l'Union européenne.

Interreg vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. A travers cette coopération, les territoires sont incités à résoudre ensemble les problèmes dépassant leurs frontières administratives et à œuvrer à un développement conjoint. Qu'ils concernent les transports, les infrastructures de santé ou la mise en réseau des PME, les projets de coopération territoriale européenne ont vocation à atténuer l'effet frontière.

La coopération territoriale européenne est composée de trois volets :

- la coopération transfrontalière - Interreg A (74% de l'enveloppe financière) : financement de projets de part et d'autre d'une frontière commune, terrestre ou maritime, afin de relever des défis communs et/ou d'exploiter un potentiel de développement conjoint ;
- la coopération transnationale - Interreg B (20% de l'enveloppe) : financement de projets dans des zones géographiques plus vastes visant à renforcer la coopération entre les entités nationales, régionales et locales afin de favoriser un développement territorial intégré ;



- la coopération interrégionale - Interreg Europe - et les réseaux - Interact, Urbact, Espon – (6% de l'enveloppe) : programmes visant à encourager la connaissance et le partage de bonnes pratiques et la mise en réseau en matière d'innovation, d'efficacité énergétique, de développement urbain etc.

France-Andorre-Espagne : <https://www.poctefa.eu/fr>

France-Italie : <http://www.interreg-alcotra.eu/fr>

France-Suisse : <https://www.interreg-francesuisse.eu/>

France-Belgique : <https://www.interreg-fwvl.eu/>

France-Luxembourg-Allemagne-Belgique : <http://www.interreg-gr.eu/fr/presentation>

France-Allemagne-Suisse : <http://www.interreg-rhin-sup.eu/>

France-Royaume-Uni : <https://www.channelmanche.com/fr/>

Site Internet : <https://www.interregeurope.eu/>

Fonds Social Européen (FSE)

Le Fonds Social Européen (FSE) est le principal levier financier de l'Union Européenne pour la promotion de l'emploi. L'objectif premier du FSE est de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants etc.), prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion.

L'architecture de gestion retenue s'inscrit dans la nouvelle étape de la décentralisation. Les Conseils régionaux ont été désignés autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE pour les interventions couvrant en particulier le champ de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation. L'Etat est autorité de gestion à hauteur de 65 % de l'enveloppe globale pour les interventions couvrant les domaines de l'emploi et de l'inclusion. Chaque autorité de gestion définit ses priorités dans son programme opérationnel pluriannuel. Ces priorités reprennent toutefois les objectifs thématiques déclinés par l'Union européenne et directement liés à la stratégie européenne. Pour le FSE 2021-2027, 3 priorités centrales :

- Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus
- Insertion professionnelle des jeunes et appuis à la réussite éducative



- Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques

3 Priorités complémentaires et 1 priorité territorialisée :

- Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain
- Aide matérielle aux plus démunis
- Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants
- Fonds de transition juste – Accompagnement social de la transition écologique

Conditions d'éligibilité : Entreprises, associations, collectivités locales, universités, centres de recherche... Tout organisme public ou privé doté de la personnalité juridique peut prétendre au FSE.

Attention, chaque autorité de gestion est libre de définir les entités éligibles aux financements. Certaines ne sont donc pas systématiquement éligibles.

Financement : Le FSE propose des subventions pour cofinancer vos projets. Le taux de cofinancement varie selon la catégorie de région dans laquelle le projet s'inscrit.

- Régions les plus développées : cofinancement jusqu'à 50%
- Régions en transition : cofinancement jusqu'à 60%
- Régions les moins développées : cofinancement jusqu'à 85%

Site Internet : <http://www.fse.gouv.fr/>

Programmes sectoriels

Les programmes sectoriels sont directement gérés par la Commission européenne ou ses agences exécutives et visent à assurer la mise en œuvre des politiques européennes. Les financements font l'objet d'appels à projets destinés à soutenir les projets d'envergure européenne ou nationale relatifs à une ou plusieurs politiques européennes spécifiques. En règle générale, pour bénéficier d'un financement européen, il faut s'inscrire dans un partenariat constitué d'acteurs provenant de plusieurs pays.

Autre spécificité des programmes sectoriels, les projets sont sélectionnés par la procédure des appels à propositions : les dossiers proposés sont mis en concurrence au niveau européen.

A noter qu'ils ne sont pas exclusivement alloués aux Etats membres de l'Union européenne mais peuvent aussi bénéficier à des pays tiers (voisinage, pays associés...). Ci-dessous la liste des principaux programmes sectoriels accessibles aux universités et centres de recherche.

Panorama des appels à projets en HSHS



Erasmus +

Objectifs : Erasmus+ est le programme de l'Union européenne dédié à l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports. Il regroupe un certain nombre d'initiatives (Comenius, Leonardo,...) visant à promouvoir la mobilité des jeunes, les échanges et le développement européen des systèmes éducatifs et de formation.

Le programme Erasmus + est structuré en trois actions clefs et deux programmes.

Action clé 1 : mobilité individuelle

Cette action soutient la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel administratif par un système de bourses et de prêts Erasmus pour les étudiants de master. Les masters communs Erasmus Mundus, cursus internationaux intégrés dispensés par des consortia d'établissements de l'enseignement supérieur, sont également soutenus via cette action.

Pour organiser cette mobilité, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la charte Erasmus+ et faire une demande de financement auprès de l'agence Erasmus+.

Action clé 2 : échange de bonnes pratiques et coopération

Cette action soutient :

- les partenariats stratégiques transnationaux : projets multilatéraux (minimum de trois partenaires européens) visant à soutenir la modernisation institutionnelle, l'innovation sociale et l'esprit d'entreprise. Ces projets sont du ressort de l'Agence



nationale Erasmus+ de l'établissement qui coordonne le projet. Pour la France, consulter ce site ;

- les alliances de la connaissance : projets de coopération universitaire de grande envergure visant à renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise dans le cadre de projets innovants. Ils doivent allier au minimum six organisations de trois pays européens différents dont au moins deux établissements d'enseignement supérieur et deux entreprises ;
- Les alliances sectorielles pour les compétences : projets de coopération visant à mettre en place des programmes de formation communs répondant aux tendances observées dans un secteur économique spécifique et aux besoins de compétences ;
- Les projets de renforcement des capacités (anciens programmes Tempus, Alfa et Edulink). Il s'agit de projets multilatéraux de coopération universitaire qui soutiennent la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays hors de l'UE Ils doivent impliquer au minimum trois établissements européens d'enseignement supérieur et deux établissements d'enseignement supérieur par pays partenaire impliqué. Ces appels sont de la compétence de l'agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture ;
- Les plateformes de soutien informatique : outils offrant des espaces virtuels de collaboration, d'échange de bonnes pratiques, de réseaux et services, à l'image des plateformes School Education Gateway et EPALe, plateforme européenne pour l'éducation des adultes.

Action clé 3 : réforme des politiques publiques

Cette action est dédiée au développement :

- des connaissances dans le domaine de l'éducation, la formation et la jeunesse (analyse des situations dans les différents pays en vue de propositions de réformes) ;
- des initiatives en matière d'innovation stratégique (proposer de nouvelles politiques ou assurer le soutien aux outils stratégiques européens existants) ;
- des outils stratégiques européens facilitant la transparence, la reconnaissance et des compétences et le transfert de crédits au niveau européen
- de la coopération avec les organisations internationales (OCDE et Conseil de l'Europe) ;
- du dialogue avec les parties prenantes et la promotion du programme et des politiques.

Conditions d'éligibilité : Universités, Etudiants, enseignants, centres de formation, autorités locales et régionales, écoles, entreprises, associations.

Financement : Système de bourse (mobilité individuelle) et subventions.

Site Internet : <https://info.erasmusplus.fr/>

Zoom sur les partenariats Leonardo da Vinci

Objectifs : Les partenariats Leonardo da Vinci visent à renforcer la dimension européenne dans l'enseignement et de la formation professionnels en encourageant



le développement d'activités de coopération entre les acteurs clé de l'enseignement et de la formation professionnels dans toute l'Europe.

La première particularité des partenariats Leonardo da Vinci repose sur le fait qu'ils se distinguent largement des projets de partenariat des programmes Comenius et Grundtvig dans la mesure où le contenu de leurs activités doit clairement être lié à l'Enseignement et à la Formation Professionnels (EFP). La seconde particularité des partenariats Leonardo da Vinci est leur volonté de s'ouvrir à d'autres parties prenantes que les organismes d'EFP, notamment au monde économique tels que les entreprises ou les partenaires sociaux et les décideurs au niveau régional, local, voire national.

Conditions d'éligibilité : Qui peut bénéficier ?

- Les instituts ou organismes offrant des possibilités d'apprentissage dans les domaines couverts par le programme sectoriel Leonardo da Vinci ;
- Les associations et représentants des personnes impliquées dans l'enseignement et la formation professionnels, notamment les associations de stagiaires, de parents et d'enseignants ;
- Les entreprises, partenaires sociaux et autres représentants de la vie active, notamment les chambres de commerce et autres organisations commerciales ;
- Les organismes fournissant des services d'orientation, de conseil et d'information à propos d'un quelconque aspect de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
- Les organismes responsables de systèmes et de politiques liés à un quelconque aspect de l'éducation et de la formation tout au long de la vie aux niveaux local, régional et national ;
- Les centres de recherche et les organismes concernés par les questions d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- Les établissements d'enseignement supérieur (à condition que les résultats soient destinés à un public 'formation professionnelle');
- Les associations à but non lucratif, organismes bénévoles, ONG.

Site Internet : <https://www.europarl.europa.eu/luxembourg/fr/jeunes/activite-pour-jeunes/leonardo-da-vinci.html>

Europe pour les citoyens

Objectifs : L'objectif du programme "l'Europe pour les citoyens" est de rapprocher l'Europe de ses citoyens en permettant aux citoyens de mieux comprendre l'UE, son histoire et sa diversité ainsi qu'en promouvant la citoyenneté européenne et de meilleures conditions de participation civique et démocratique à l'échelle de l'UE. Par le biais de ce programme, les citoyens ont la possibilité de s'engager dans des échanges transnationaux et des actions de coopération qui contribuent à développer un sentiment d'appartenance à des idéaux européens communs, ainsi qu'à encourager le processus d'intégration européenne.

Doté d'une enveloppe de 195 millions d'euros, le programme l'Europe pour les citoyens se compose de trois volets :

Mémoire européenne



Ce volet est destiné à sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes de l'UE, ainsi qu'au but de l'UE, à savoir : promouvoir la paix, les valeurs de l'UE et le bien-être de ses peuples, en favorisant le débat, la réflexion et la mise en place de réseaux.

Engagement démocratique et participation civique

Encourager la participation démocratique et civique des citoyens européens en leur permettant de mieux comprendre l'élaboration des politiques de l'UE et en créant des circonstances favorables à l'engagement dans la société et au volontariat européen. Cela passe par trois types de projets : les jumelages de villes, les réseaux de villes et les projets de la société civile, qui rassemblent des citoyens de différents horizons afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer sur les politiques de l'UE et de participer concrètement aux processus de prise de décision dans les domaines liés aux objectifs du programme.

Pour ces deux volets, les priorités annuelles sont annoncées sur le site de l'Agence EACEA et reprises sur le site français dédié au programme.

Conditions d'éligibilité : Autorités publiques locales ou régionales et/ou organisations à but non lucratif telles que : associations, ONG, comités de jumelage, établissements scolaires publiques, musées, bibliothèques, instituts de recherche...

Zone géographique concernée : UE, Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie.

Financement : Ce programme offre des subventions de deux types :

- subventions de projet : pour des actions spécifiques et ponctuelles mises en œuvre avec des partenaires européens
Pour le volet 1, la subvention maximale est de 100 000 euros. Pour le volet 2, la subvention maximale est de 25 000 euros pour les jumelages et de 150 000 euros pour les réseaux de villes et les projets de la société civile. A noter qu'une grande partie de la subvention (50% ou plus) accordée par le programme est versée après la réalisation du projet.
- subventions de fonctionnement : pour soutenir financièrement les organisations d'intérêt européen visant à promouvoir la mémoire, l'histoire et l'identité européennes et à encourager la participation civique et démocratique des citoyens à l'échelle de l'UE. Dans ce second cas, les subventions sont pluriannuelles.

Site Internet : <http://europourlescitoyens.org/>

Emploi & Innovation Sociale

Le [programme pour l'emploi et l'innovation sociale \(EaSI\)](#) est un instrument de financement européen visant à promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de



qualité, à garantir une protection sociale correcte et adéquate, à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à améliorer les conditions de travail.

Pour la période 2021-2027, le programme EaSI deviendra un volet du [Fonds social européen plus \(FSE+\)](#).

Objectifs : Il se décline en 5 objectifs :

- renforcer l'adhésion aux objectifs de l'UE et la coordination de l'action au niveau national et européen dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion ;
- soutenir la mise en œuvre de systèmes de protection sociale et de politiques du marché du travail adéquats ;
- moderniser la législation de l'UE et garantir son application effective ;
- promouvoir la mobilité géographique et accroître les possibilités d'emploi en développant des marchés du travail ouverts ;
- augmenter la disponibilité et l'accessibilité des instruments de micro-financement pour les groupes vulnérables et les microentreprises et améliorer l'accès au financement pour les entreprises sociales.

L'EaSI est composé de trois volets :

- volet PROGRESS (61% du budget) pour la modernisation des politiques sociales et de l'emploi;
- volet EURES (18% du budget) pour la mobilité professionnelle ;
- volet Microfinance et entrepreneuriat social (21% du budget) pour l'accès au micro-financement et à l'entrepreneuriat social.

Conditions d'éligibilité : Autorités locales, régionales ou nationales, partenaires sociaux, OGN, établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche, fonds d'investissement,...

Financement : Le programme offre des subventions, variables selon le volet concerné.

Site Internet : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1081>

Europe Créative

Objectifs : Europe Créative subventionne des projets visant à préserver et défendre la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et à renforcer la compétitivité des secteurs de la culture et de la création selon cinq objectifs :

- soutenir la capacité des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et internationale ;
- favoriser la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives et la mobilité des acteurs culturels et créatifs, en particulier les artistes ;
- atteindre des publics nouveaux et élargis en améliorant l'accès aux œuvres culturelles et créatives dans l'Union et au-delà, avec un accent particulier sur les enfants, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes sous-représentés ;



- renforcer la capacité financière des PME et des microentreprises dans les secteurs culturels et créatifs, d'une manière durable, tout en s'efforçant d'assurer une couverture géographique et sectorielle équilibrée ;
- favoriser l'innovation, la créativité, le développement de l'auditoire, l'élaboration de politiques et la mise en place de nouveaux modèles économiques et de gestion, grâce à l'appui de la coopération politique transnationale.

Le programme se compose de trois volets d'action, eux-mêmes déclinés aux priorités et mesures propres:

- le volet Culture (31 % du budget global), dédié au renforcement européen et international des secteurs de la culture et de la création (hors cinéma et audiovisuel) ;
- le volet Média (56 % du budget global), dédié au renforcement et au développement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (fiction, documentaire de création et animation) ainsi que des œuvres interactives ;
- Un instrument financier transversal (13 % du budget global) pour le soutien à l'entrepreneuriat, qui prévoit un dispositif financier ainsi qu'un soutien à la coopération politique transnationale et aux actions trans-sectorielles innovantes.

Le volet CULTURE finance quatre types de projets :

- la coopération transfrontalière entre les organisations culturelles et créatives à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE ;
- les réseaux européens qui aident les secteurs de la culture et de la création à exercer des activités au niveau transnational et à renforcer leur compétitivité ;
- les plateformes européennes d'opérateurs culturels qui promeuvent les nouveaux artistes et encouragent une véritable programmation des œuvres culturelles et artistiques à l'échelle européenne ;
- la traduction littéraire européenne.

Le volet MEDIA finance des projets qui interviennent dans :

- le renforcement des capacités et la formation professionnelle des professionnels de l'audiovisuel ;
- la conception d'œuvres de fiction, de documentaires, de films d'animation et de jeux vidéo pour le cinéma, le marché télévisuel et d'autres plateformes européennes ;
- la formation et le renforcement des compétences des opérateurs du secteur de l'audiovisuel ;
- à la distribution et à la vente des produits audiovisuels à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe ;
- les festivals de films qui promeuvent les films européens ;
- le financement de la coproduction internationale de films ;
- l'élargissement de l'audience, en vue de promouvoir la culture cinématographique et de susciter l'intérêt pour les films européens grâce à un large éventail d'événements.

Conditions d'éligibilité : Opérateurs culturels et créatifs possédant la personnalité juridique depuis au moins deux ans (autorités locales et régionales, entreprises, administrations, O.N.G., PME, universités, associations).



Financement : Ce programme offre des subventions. Le taux de cofinancement est variable selon le volet et la priorité concernés.

Site Internet : https://eacea.ec.europa.eu/europe-creative_fr

LIFE – Environnement et Climat

Objectifs : Le programme LIFE est l'instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

Pour la période 2021-2027 le programme LIFE sera doté d'un budget de 5,4 milliards d'euros à l'échelle européenne réparti en 4 sous-programmes :

- Nature et biodiversité,
- Economie circulaire et qualité de vie,
- Atténuation du changement climatique et adaptation,
- Transition vers l'énergie propre.

[Un programme de travail pluriannuel 2021-2024 \(version en anglais\)](#) précise les modalités de mises en oeuvre du règlement sur la première période de la programmation.

Conditions d'éligibilité : Entreprises, associations, collectivités, universités,...

Contrairement au programme H2020, le programme LIFE ne requiert pas de consortium spécifique. Un consortium représentant plusieurs pays de l'Union européenne est néanmoins un plus.

Financement : Le programme LIFE offre des subventions. Le taux de cofinancement s'élève à maximum 55% des coûts éligibles. Le programme LIFE dispose également de deux instruments financiers, Natural Capital Financing Facility et Private Finance for Energy Efficiency, qui accordent des prêts grâce au soutien de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ils sont ainsi gérés par la BEI.

Critère d'évaluation : Les projets doivent présenter au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- caractère innovant : prérequis des projets pilotes ou de démonstration
- diffusion de bonnes pratiques (projets du volet nature et biodiversité uniquement) ou d'information (projets des volets gouvernance et information uniquement).
- réponse à certains besoins concernant la mise en oeuvre et le développement de la politique communautaire en matière de climat et d'environnement : prérequis des projets préparatoires)



- mise en œuvre d'une stratégie ou d'un plan d'action en matière d'environnement ou de climat à grande échelle territoriale (régionale, multi-régionale, nationale ou transnationale) : prérequis des projets intégrés, plus lourds que les projets traditionnels en raison de l'impact attendu

Site Internet : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

L'UE pour la Santé (EU4Health)

Objectifs : Le programme « L'UE pour la santé » apportera une contribution significative à la relance suite à la crise du COVID-19 en améliorant la santé de la population de l'UE, en renforçant la résilience des systèmes de santé et en promouvant l'innovation dans le secteur de la santé. Ce nouveau programme comblera également les lacunes révélées par la crise du COVID-19 et garantira que les systèmes de santé de l'UE sont suffisamment résistants pour faire face aux menaces nouvelles et futures sur la santé.

La pandémie de COVID-19 a mis en avant la nécessité d'améliorer de manière significative la préparation et la capacité de l'UE à réagir efficacement aux menaces transfrontières majeures qui pèsent sur la santé.

Les 4 objectifs généraux et les 10 objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

1. améliorer et renforcer la santé dans l'Union:
 - prévenir les maladies et promouvoir la santé;
 - promouvoir les initiatives et la coopération internationales en matière de santé;
2. lutter contre les menaces transfrontières sur la santé:
 - prévenir, se préparer et réagir aux menaces transfrontières pour la santé;
 - compléter la constitution de stocks nationaux de produits essentiels en cas de crise;
 - établir une réserve de personnels médicaux, de soignants et d'auxiliaires;
3. améliorer les médicaments, les dispositifs médicaux et les produits nécessaires en cas de crise:
 - améliorer la disponibilité et l'accessibilité, à un prix abordable, des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits nécessaires en cas de crise;
4. renforcer les systèmes de santé et leur résilience et améliorer l'utilisation efficace des ressources:
 - renforcer les données relatives à la santé, les outils et services numériques et la transformation numérique des soins de santé;
 - améliorer l'accès aux soins de santé;
 - élaborer et mettre en œuvre la législation de l'UE en matière de santé et favoriser une prise de décisions fondées sur des données probantes;
 - favoriser l'action concertée des systèmes de santé nationaux.



Conditions d'éligibilité : Pouvoirs publics, organismes du secteur public, notamment des instituts de recherche et des établissements de santé, universités et établissements d'enseignement supérieur, organisations internationales, organisations non-gouvernementales

Financement : Doté de 5,3 milliards d'EUR, le programme offre des subventions de projets ou de fonctionnement, des subventions directes octroyées à des organisations internationales et des subventions aux autorités et organismes des Etats membres dans le cas d'actions cofinancées (actions conjointes).

Le taux de cofinancement maximal est de 60%, il atteint parfois 80% pour des projets d'utilité exceptionnelle.

Différents types d'actions pourront être financés dans les différents domaines couverts par le programme. Il s'agira notamment des actions suivantes:

- Fournir un soutien et des conseils sur mesure aux pays ou groupes de pays dont les besoins sont les plus importants, au moyen du jumelage, de l'expertise et du soutien par les pairs, etc.;
- Mettre en place des programmes de formation et d'échange pour le personnel médical et de santé;
- Instaurer de nouveaux mécanismes, par exemple pour la passation de marchés publics de biens et de services nécessaires à la prévention et à la gestion des crises sanitaires;
- Réaliser des audits, par exemple des mécanismes de préparation et de réaction des États membres (tels que la gestion des crises, la résistance aux antimicrobiens, la vaccination) afin de garantir leur efficacité;
- Procéder à des essais cliniques en vue d'accélérer le développement de médicaments et de vaccins innovants, sûrs et efficaces, la procédure pour leur autorisation et l'accès à ceux-ci;
- Développer la collaboration et les partenariats transnationaux, y compris dans les régions transfrontalières, en vue du transfert et du renforcement de solutions innovantes, y compris numériques, par exemple par l'intermédiaire des réseaux européens de référence (RER);
- Mettre en place des laboratoires de référence de l'Union et des centres d'excellence et en coordonner les travaux;
- Investir dans des projets précurseurs pour des initiatives à forte valeur ajoutée et dans des infrastructures de santé critiques;
- Assurer le déploiement, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de services numériques;
- Mener des activités d'analyse, telles que des études, la collecte de données et l'évaluation comparative.

Site Internet : https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr



Horizon Europe – Recherche & Innovation

Horizon Europe est le programme européen de soutien à la recherche et à l'innovation pour la période 2021-2027. Il prend la suite du programme Horizon 2020.

Objectifs : Il a pour objectif de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'UE tout en stimulant la compétitivité de son industrie. Ce soutien prend la forme de subventions la plupart du temps, délivrées au terme d'appels à projets concurrentiels.

Avec un budget de 95,5 Mds € sur la période 2021-2027, Horizon Europe est le programme de soutien à la recherche et à l'innovation le plus ambitieux au monde. A l'image des priorités de la nouvelle Commission, le programme entend mettre l'accent sur la double transition écologique et numérique. La plupart des appels à projets visent à soutenir les initiatives collaboratives – un consortium doit réunir au moins trois entités issus de trois Etats différents.

En fonction de la maturité technologique des projets (cf échelle *Technology Readiness Level* ou TRL), les appels dépendent de programmation thématique différente, réparties entre trois piliers du programme. Ces derniers couvrent l'ensemble du continuum de financement, et le budget qui leur est associé est ventilé comme suit :

- pilier 1 : Science d'excellence. 25 Mds€
Il regroupe: le **conseil européen de la Recherche**, qui permet la recherche exploratoire par les meilleurs chercheurs;
Les **actions Marie Skłodowska-Curie** qui favorisent l'acquisition par les chercheurs de nouvelles compétences via la mobilité et la formation.
Des infrastructures de recherche interconnectées qui doivent prendre une envergure mondiale ;
- pilier 2 : soutien à la recherche appliquée à 53,5 Mds€
L'objectif est de développer des technologies clé et solutions dans différents secteurs :
 - Numérique industrie et espace
 - Sécurité civile pour la société
 - Santé
 - Alimentation, bio-économie, ressources naturelles, agriculture et environnement
 - Culture, créativité et sociétés inclusives
 - Climat énergie et mobilité
- pilier 3 : soutien à l'innovation à 13,6 Mds€
Il s'agit ici de favoriser les percées créatrices de marché, et les écosystèmes propices à l'innovation. On y trouve donc le **conseil européen de l'innovation**, les **écosystèmes européens de l'innovation** ainsi que l'**institut européen d'innovation et de technologie** (EIT).

Pilier transversal

Son but : élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche via différents volets.



Le premier, **améliorer l'accès à l'excellence**, soutient la création de centres pour l'excellence, les jumelages, les écosystèmes locaux d'innovation etc.

Le second volet aura pour objectif d'**attirer et mobiliser les meilleurs talents**, vers les institutions situées dans les pays cibles (widening).

Enfin, ce pilier reprend les actions **COST** (European Cooperation in Science and Technologie), qui favorisent la mise en réseau des communautés de R&I.

Conditions d'éligibilité : Sauf exceptions, le projet doit être porté par un consortium d'au moins trois entités juridiques établies dans un pays de l'UE ou un pays associé, qui peuvent être :

- des entreprises (dont PME)
- des universités et centres de recherche
- des associations
- des autorités publiques ou gouvernementales

PCN SHS : Julien TENEDOS – Tél : 01 55 55 83 96

Contact : https://www.horizon-europe.gouv.fr/contactez-les-pcn?point_de_contact_national=shs

Financement : Horizon Europe offre des subventions. Le taux de cofinancement s'élève à 100% des coûts éligibles pour les actions de recherche et d'innovation. Les actions d'innovation, plus proches du marché, sont subventionnées à hauteur de 70% maximum pour les entreprises.

Site Internet : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-guide-du-programme-et-la-liste-des-pays-tiers-eligibles-au-financement-d-horizon-europe>

Fonds pour l'Action Extérieure

L'Union européenne soutient des initiatives dans les Etats membres mais aussi en dehors de ses frontières. Le Conseil a adopté en ce sens depuis décembre 2013 le règlement sur le cadre financier pluriannuel, qui prévoit un budget de 58,7 milliards d'euros (en crédits d'engagement) dédié aux actions de l'Europe dans le monde.

On distingue plusieurs programmes auxquels les universités et centres de recherche peuvent participer, listés ci-dessous.



Instrument de pré-adhésion (IAP)

Objectifs : L'instrument d'aide de pré-adhésion (IAP) soutient le processus de stabilisation et d'association des pays candidats et des candidats potentiels à travers le renforcement de leur capacité institutionnelle, de la coopération transfrontalière, du développement économique et social, ainsi que du développement rural. Doté d'un budget de 12,6 milliards d'euros sur la période 2021 – 2027.

Conditions d'éligibilité : Centres de recherche, autorités locales, régionales ou nationales, administrations, écoles, entreprises, centres de formation, universités

Zone géographique : les cinq candidats à l'adhésion, à savoir l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, ainsi que les deux candidats potentiels, qui ont déposé une demande d'adhésion mais n'ont pas encore officiellement reçu le statut de pays candidat : la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo.

Financement : L'IAP offre une assistance financière et technique (subventions).

Le guide pratique "PRAG", établi par les services de la Commission européenne, précise les modalités pratiques de financements dans le domaine de l'action extérieure (mais nombre de ses informations valent pour l'ensemble des financements).

Sites Internet : https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/ipa/

<https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWiki/ePRAG>



Instrument de coopération au développement (ICD dans NDICI)

Objectifs : Pour la période de programmation **2021-2027**, l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) sera intégré à [l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale](#) (NDICI).

En Asie, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique du Sud, les objectifs sont les suivants :

- Réduction de la pauvreté
- Développement économique et social durable
- Insertion des pays en développement dans l'économie mondiale

Avec :

- un volet géographique (environ 10 milliards d'euros) qui couvre cinq zones (Amérique latine, Asie, Asie centrale, Moyen-Orient et Afrique du Sud) et vise trois objectifs :
 - la réduction de la pauvreté ;
 - le développement économique et social durable ;
 - l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale.
- un volet thématique qui couvre trois lignes :
 - biens publics mondiaux ("BPM", environ 5 milliards d'euros : environnement et changement climatique, énergie durable, développement humain, sécurité alimentaire et agriculture durable, asile et migration) ;
 - soutien aux organisations de la société civile et autorités locales ("OSC-AL"), près de 2 milliards d'euros. Ce sous-programme couvre 3 priorités :
 - o mettre l'accent sur le niveau national: améliorer la contribution des OSC et des AL aux processus de gouvernance et de développement (environ deux tiers du budget OSC-AL) ;
 - o renforcer les réseaux régionaux et mondiaux d'OSC et les associations d'autorités locales (AAL) (environ un sixième du budget OSC-AL) ;
 - o développer et soutenir les initiatives d'éducation et de sensibilisation visant à informer et mobiliser les citoyens européens au sujet des questions de développement (« DEAR » – environ un sixième du budget OSC-AL) ; Le programme pluriannuel OSC-AL est disponible sous ce lien (.pdf) ;
 - un programme panafricain (environ 850 millions d'euros), qui vise à soutenir le partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique dans des projets d'ampleur continentale. Les programmes financés au titre du volet thématique n'ont pas de restriction géographique et peuvent concerner également les pays couverts par le FED, l'instrument de voisinage ou encore l'ICD géographique

Zone géographique : Asie, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique du Sud.

Conditions d'éligibilité : Autorités locales et régionales, PME, université, associations et ONG de développement



Financement : Le programme propose des subventions. Le guide pratique "PRAG", établi par les services de la Commission européenne, précise les modalités pratiques de financements dans le domaine de l'action extérieure (mais nombre de ses informations valent pour l'ensemble des financements).

Site Internet : https://fr.welcomeurope.com/subventions-europennes/icd-instrument-cooperation-developpement-1-841+741.html#tab=onglet_details

Instrument de partenariat (IP)

Objectifs : L'instrument de partenariat (IP) fait partie des outils de financement qui permettent d'influer sur les évolutions planétaires et de défendre les valeurs fondamentales de l'UE. Il a vocation à promouvoir et défendre les intérêts de l'UE dans des pays qui représentent un intérêt stratégique et ne sont plus éligibles à l'aide au développement. L'IP permet notamment à l'UE de coopérer avec les pays industrialisés et émergents dans les domaines de l'environnement et du climat.

L'IP est associé à quatre objectifs principaux :

- fournir un soutien politique et apporter une réponse aux problématiques internationales ;
- mettre en œuvre la dimension internationale d'Europe 2020 ;
- améliorer l'accès aux marchés de pays tiers et stimuler les échanges commerciaux, les investissements et les opportunités commerciales pour les entreprises européennes ;
- promouvoir la diplomatie publique et la coopération universitaire.

Conditions d'éligibilité : Organismes publics et privés à vocation lucrative et non lucrative.

Tous les pays présentant "un intérêt stratégique pour l'UE" peuvent bénéficier de l'IP. Parmi les pays bénéficiaires, on retrouve notamment la Chine, le Japon, les Etats-Unis, l'Inde, le Brésil, la Corée du Sud...

Financement : L'IP propose des subventions. Le guide pratique "PRAG", établi par les services de la Commission européenne, précise les modalités pratiques de financements dans le domaine de l'action extérieure (mais nombre de ses informations valent pour l'ensemble des financements).

Site Internet : https://ec.europa.eu/fpi/what-we-do/partnership-instrument-advancing-eus-core-interests_fr



Instrument européen de voisinage (IEV dans NDICI)

Objectifs : L'instrument européen de voisinage (IEV) vise à renforcer les relations bilatérales de façon à faire progresser la démocratie, les droits de l'homme ou encore le développement durable dans les pays partenaires. Pour la période de programmation 2021-2027, l'instrument européen de voisinage sera intégré à l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI).

7 objectifs :

- promotion des droits de l'homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance ;
- intégration progressive dans le marché économique de l'UE ;
- harmonisation réglementaire sectorielle ;
- accords de libre-échange complets et approfondis ;
- mobilité ;
- croissance durable ;
- coopération transfrontalière.

Conditions d'éligibilité : Autorités locales et régionales, ONG, organisations de la société civile, universités, entreprises, de la zone de voisinage : Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Moldavie, la Syrie, le Territoire palestinien occupé (TPO), la Tunisie et l'Ukraine. La Russie est éligible à la coopération régionale.

Financement : L'IEV fait l'objet de programmes de coopération bilatéraux, régionaux et transfrontaliers. Ceux-ci sont négociés au cas par cas selon les besoins et les capacités du pays, mais également selon leurs intérêts et ceux de l'UE. L'IEV fournit donc une aide par le biais d'enveloppes nationales, régionales ou dédiées à un programme de coopération transfrontalière. L'aide est ainsi variable.

L'IEV fournit une assistance technique et financière (subventions). L'aide financière se veut incitative. Un montant additionnel ("programmes faitiers") est effectivement prévu pour les pays qui font le plus de progrès en termes de démocratie.

Le guide pratique "PRAG", établi par les services de la Commission européenne, précise les modalités pratiques de financements dans le domaine de l'action extérieure (mais nombre de ses informations valent pour l'ensemble des financements).

Site Internet : <https://www.euneighbours.eu/fr/policy/instrument-europeen-de-voisinage-iev>



Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH dans NDICI)

Objectifs : L'IEDDH est l'instrument phare de l'Union en matière de promotion des droits de l'Homme. Il consiste à fournir une aide au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'au respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pour la période de programmation 2021-2027, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme sera intégré à l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI).

Géré par la Commission européenne, ses objectifs se divisent en deux grandes catégories :

- développement et consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit
 - promotion et consolidation des droits de l'homme et des libertés fondamentales
1. le soutien aux droits de l'Homme dans le monde (à travers notamment le soutien aux défenseurs des droits de l'Homme) et à la démocratie ;
 - o démocratie représentative renforcée, promotion du pluralisme politique, liberté d'expression et liberté sur Internet ;
 - o promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, tels que consacrés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies (par exemple l'abolition de la peine de mort ou la prévention de la torture et la promotion de la liberté de pensée, de religion ou de conviction) ;
 - o protection et aide aux défenseurs des droits de l'homme ;
 - o renforcement des travaux portant sur les groupes vulnérables (minorités nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et sexuelles), également axé sur les droits des femmes et des enfants ;
 - o renforcement de la société civile, par exemple la participation des citoyens, y compris la coopération avec les autorités locales et les institutions étatiques pertinentes ;
 2. les missions d'observation électorale (25% du budget total)
L'IEDDH permet d'octroyer une aide indépendamment du consentement des gouvernements et des autorités publiques des pays tiers concernés. Il peut intervenir en complément d'un autre instrument d'action extérieur de l'UE.

Conditions d'éligibilité : Associations, ONG, défenseurs des droits de l'homme, organisations internationales, voire entités publiques.

Il n'y a pas de couverture spécifique pour cet instrument. Il est toutefois peu probable que des pays développés puissent en bénéficier.

Financement : Le programme offre des subventions, un appui budgétaire général ou sectoriel ou des instruments financiers (prêts, garanties, participations,...)



généralement sous la direction de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

Site Internet : <https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/instrument-europeen-pour-la-democratie-et-les-droits-de-l-homme-ieddh/>

European Cooperation in Science & Technology (COST)

Le programme de coopération européenne en science et technologie vise à fédérer une ou plusieurs communautés de recherche et d'innovation autour d'une thématique scientifique ou technologique, dans une approche ascendante, pour développer des activités de mise en réseau : conférences, colloques, visites scientifiques.

Objectifs : Elargir la participation et l'espace européen de la recherche.

Ce programme, géré par l'association COST située à Bruxelles, compte aujourd'hui 38 États membres en Europe, un pays dit coopérant (Israël) et un pays dit associé (Afrique du Sud).

Contrairement au programme-cadre Horizon Europe, COST ne finance pas d'activités de recherche, mais seulement des activités de mise en réseau : conférences, colloques, visites scientifiques, etc.

COST adopte une approche ascendante (*bottom-up*), ce qui signifie que les participants peuvent créer un réseau - sur la base de leurs propres intérêts et idées de recherche - en soumettant une proposition dans le cadre de l'appel COST. La proposition peut porter sur n'importe quel domaine scientifique. Les projets retenus, également appelés « Actions COST », sont interdisciplinaires et ouvertes.

Par ailleurs, le programme COST est un des outils principaux de la Commission européenne dans sa politique dite d'élargissement de la participation (*widening*) en matière de recherche et d'innovation, c'est-à-dire ayant pour objectif de renforcer la participation des pays européens les moins performants dans le domaine de la R&I. De ce fait, chaque action COST doit nécessairement intégrer des pays dits « *Inclusiveness Targeted Countries* ». Actuellement, 21 pays membres de COST font partie de cette catégorie.

Enfin, les Actions COST continuent à se développer pendant toute la période de financement (4 ans). Il est en effet possible de rejoindre une Action existante pendant les trois premières années du projet. [Toutes les Actions en cours sont consultables sur le site de COST](#)



Site Internet : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/Pr%C3%A9sentationduprogrammeCOST-24398>



A l'échelle internationale

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

France Diplomatie scientifique et universitaire

La France a fait de la coopération scientifique et universitaire un élément clé de sa politique d'influence sur la scène internationale.

En soutenant les chercheurs au niveau international, la France pèse dans les débats et est reconnue comme un acteur incontournable dans les domaines les plus avancés. Il s'agit ainsi de répondre aux enjeux globaux que sont l'environnement et l'adaptation au changement climatique, la promotion d'une alimentation durable en Afrique ou encore l'émergence d'intelligence artificielle. Les coopérations scientifiques sont également le moyen de renforcer nombre de relations bilatérales de la France.

Dans le domaine universitaire, développer les échanges, attirer les meilleurs étudiants, promouvoir l'enseignement supérieur français signifient, du point de vue de la diplomatie, former les élites politiques, économiques et scientifiques de demain. En étroite coopération avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères coordonne, au niveau interministériel, cette stratégie d'attractivité et mobilise son réseau diplomatique au service de l'attractivité de la France.

Site Internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique-et-universitaire/>

La coopération bilatérale

La diplomatie universitaire et scientifique constitue un outil de rayonnement global de la France ainsi qu'un instrument d'approfondissement de ses relations bilatérales. Différents dispositifs, appareils et programmes y contribuent : soutiens à la mobilité de chercheurs ou à certains programmes de recherche, aides au développement, implantation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'étranger...

Parmi les axes prioritaires, une coopération privilégiée existe avec les pays africains, au titre de l'aide au développement, et grâce au vecteur privilégié de la francophonie.

Site Internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique-et-universitaire/la-cooperation-bilaterale/>



Les universités et les campus français à l'étranger

Les universités françaises et les campus français à l'étranger sont un moyen de bénéficier de l'excellence du système d'enseignement supérieur français à l'étranger. Implantées dans un grand nombre de pays, elles sont soutenues académiquement et/ou financièrement par l'État, le MEAE et par les partenaires universitaires (envoi de professeurs, d'Experts techniques internationaux, outil de financement FSPI, etc.). Ces campus français sont aussi des vecteurs de rayonnement international de l'enseignement supérieur français et de coopération universitaire.

Site Internet : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique-et-universitaire/la-cooperation-bilaterale/#sommaire_1

Partenariats Hubert Curien (PHC)

Les Partenariats Hubert Curien (PHC), sont des programmes bilatéraux de soutien à la mobilité des chercheurs qui constituent un instrument privilégié de la coopération scientifique française avec ses partenaires. Les PHC sont financés et pilotés en France par le ministère des Affaires étrangères en liaison avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et une ou plusieurs institutions partenaires à l'étranger.

Les PHC s'adressent aux laboratoires de recherche publics ou privés rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises. Ils concernent tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales.

L'objectif de ces programmes est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations. Ils participent par ailleurs à la création de l'Espace européen de la recherche. Leur fonctionnement se caractérise par :

- des appels à propositions lancés simultanément en France et à l'étranger ; ces appels sont annuels ou bisannuels selon le pays,
- une double évaluation des propositions co-déposées, en parallèle en France et à l'étranger,
- une sélection des projets par un comité mixte qui se réunit alternativement en France et à l'étranger.

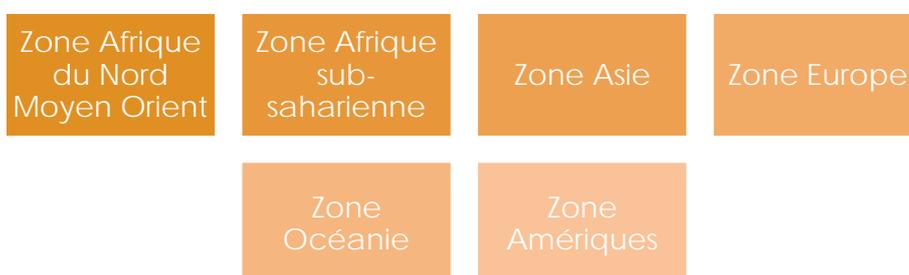
En règle générale, le lancement et la gestion des PHC (mise en place des missions et des invitations) ainsi que la logistique des appels à propositions sont confiés en France à Campus France.

Lors de la sélection des projets, une attention particulière est portée aux candidatures présentées par des nouvelles équipes et sur des sujets novateurs. La participation active et la mobilité de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-



doctorants, est un des tous premiers critères de sélection. Les projets sont le plus souvent financés à parité par la France et le partenaire étranger. Les soutiens alloués sont destinés à financer la mobilité (transport et séjour) des chercheurs engagés dans les projets. Les financements sont accordés sur une base annuelle pour une durée de un à deux ans, exceptionnellement trois.

60 PHC ou programmes assimilés (cf. liste ci-après) sont mis en œuvre avec les partenaires étrangers. Ils représentent chaque année plus de 2 000 projets dont 1 000 projets avec l'Europe et génèrent plus de 10 000 mobilités de chercheurs français et étrangers. 80 % des projets aboutissent à la publication d'un ou plusieurs articles dans une revue référencée. De nombreux partenariats bâtis grâce aux PHC ont donné lieu à des projets du Programme cadre de recherche et développement de la Commission européenne (PCRD).



Les PHC avec la zone Afrique du nord Moyen Orient

Pays - Programme	Date limite
Algérie, Maroc, Tunisie - PHC Maghreb	22 mars 2021
Algérie - PHC Tassili	24 mars 2021
Egypte - PHC Imhotep	3 mai 2021
Iran - PHC Gundishapur	Suspendu jusqu'à nouvel ordre
Israël - PHC Maimonide	29 avril 2021
Liban - PHC Cèdre	7 juin 2021
Maroc - PHC Toubkal	17 février 2021
Palestine - PHC Al Maqdisi	14 juin 2021
Tunisie - PHC Utique	28 avril 2021



Les PHC avec la zone Afrique sub-saharienne

Pays - Programme	Date limite
Afrique du sud - PHC Protea	14 mai 2021
Kenya - PHC Pamoja	
Maurice - PHC Le Réduit	
Soudan - PHC Napata	15 février 2021

Les PHC avec la zone Amériques

Pays - Programme	Date limite
Cuba - PHC Carlos J. Finlay	15 octobre 2020

Les PHC avec la zone Asie

Pays - Programme	Date limite
Cambodge - PHC Tonlé Sap	23 novembre 2021
Chine - PHC Cai Yuanpei	
Chine - PHC Xu Guangqi	
Corée - PHC Star	24 février 2021
Hong Kong - PHC Procore	23 juillet 2021
Indonésie - PHC Nusantara	
Japon - PHC Sakura	8 septembre 2021
Malaisie - PHC Hibiscus	
Pakistan - PHC Peridot	24 décembre 2021
Philippines - PHC Science for the People	
Singapour - PHC Merlion	3 septembre 2021
Taiwan - PHC Orchid	17 septembre 2021
Thaïlande - PHC Siam	30 juillet 2021
Vietnam - PHC Hoa Sen Lotus	

Panorama des appels à projets en HSHS



Les PHC avec la zone Europe

Pays - Programme	Date limite
Allemagne - PHC Procope	12 juillet 2021
Autriche - PHC Amadeus	12 avril 2021
Autriche - République tchèque - Serbie - Slovaquie - PHC Danube	
Belgique - PHC Tournesol Flandres communauté flamande	31 mars 2021
Belgique - PHC Tournesol Wallonie Bruxelles communauté française	31 mars 2021
Bulgarie - PHC Rila	28 juin 2021
Croatie - PHC Cogito	en 2021 pas d'AAP 2022
Chypre - PHC Zenon	
Estonie - PHC Parrot	en 2021 pas d'AAP 2022
Hongrie - PHC Balaton	30 juillet 2021
Italie - PHC Galilée	30 juin 2021
Irlande - PHC Ulysses	20 janvier 2022
Islande - PHC Jules Verne	15 septembre 2021
Lettonie - PHC Osmose	15 septembre 2021
Lituanie - PHC Gilibert	en 2021 pas d'AAP 2022
Norvège - PHC Aurora	15 septembre 2021
Pays-Bas - PHC Van Gogh	28 juin 2021
Pologne - PHC Polonium	22 juillet 2021
Portugal - PHC Pessoa	31 mai 2021
Portugal - Programme Cotutelles Pessoa	31 mai 2021
République tchèque - PHC Barrande	30 juin 2021
Roumanie - PHC Brâncusi	
Royaume-Uni - PHC Alliance	31 mai 2021
Russie - PHC Kolmogorov	1er août 2021
Serbie - PHC Pavle Savic	en 2021 pas d'AAP 2022
Slovaquie - PHC Stefanik	en 2021 pas d'AAP 2022
Slovénie - PHC Proteus	22 avril 2021
Suisse - PHC Germaine de Staël	1er juin 2021
Turquie - PHC Bosphore	7 juin 2021
Ukraine - PHC Dnipro	en 2021 pas d'AAP 2022



Les PHC avec la zone Océanie

Pays - Programme	Date limite
Australie - PHC Fasic	23 décembre 2021
Nouvelle-Zélande - PHC Dumont d'Urville	Prochain AAP 2023, mise en ligne de prévu au printemps 2022

Sites internet :

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique-et-universitaire/la-cooperation-bilaterale/#sommaire_2

<https://www.univ-brest.fr/international/menu/Collaborer-a-L-international/Programmes-Internationaux/Partenariats-Hubert-Curien>

Le fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)

Pour le financement d'interventions bilatérales, au titre de l'aide publique au développement, le MEAE dispose d'un instrument : le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI).

Il fonctionne sous la forme d'aides aux projets dans un spectre thématique et géographique large. Le FSPI soutient des initiatives dans les domaines de la gouvernance démocratique, de la culture, du français, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il intervient désormais dans une zone resserrée, mais a compris jusqu'à près de soixante pays. Il contribue également, via un dispositif spécifique, au renforcement des sociétés civiles du Sud.

Site Internet : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique-et-universitaire/la-cooperation-bilaterale/#sommaire_3

Le rayonnement scientifique de la France à l'étranger

La coopération scientifique est un instrument de la politique d'influence française tant globalement que dans ses relations bilatérales. C'est également un vecteur de rayonnement de la science française et un outil au service des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) fixés par les Nations unies.

La diplomatie scientifique française comporte **cinq priorités d'action** :

1. Accroître la visibilité, l'influence et l'attractivité de la recherche française à l'échelle mondiale,
2. Établir des partenariats basés sur l'excellence et renforcer davantage l'engagement de la France sur les enjeux scientifiques globaux,



3. Promouvoir la recherche pour le développement et associer des entreprises aux actions et aux financements français,
4. Favoriser et financer la mobilité internationale des chercheurs, en s'appuyant sur les nombreux outils de coopération,
5. Renforcer le soutien du réseau à l'innovation, à travers le développement de partenariats public-privé.

Site Internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique-et-universitaire/le-rayonnement-scientifique-de-la-france-a-l-etranger/>

Coopération dans le domaine spatial

La France est une puissance spatiale de longue date qui joue un rôle de premier plan.

Depuis plus de 40 ans, la France a développé une coopération internationale non seulement dans le [cadre européen](#), à travers les programmes mis en œuvre par l'Union européenne (Galileo, Copernicus) et l'Agence spatiale européenne, mais également par le biais des partenariats bilatéraux qu'elle a établis avec les principales nations spatiales que sont États-Unis, Russie, Japon, Chine, Inde et selon des axes prioritaires propres à chaque partenariat : grandes missions très innovantes technologiquement avec les États-Unis, missions scientifiques d'étude du climat ou d'océanographie avec l'Inde ou la Chine, recherche et technologie avec le Japon et avec la Russie.

D'autres partenariats spécifiques se développent avec plusieurs autres pays ayant développé leurs propres capacités spatiales ou ayant manifesté la volonté de s'en doter. La France met notamment en œuvre une coopération d'envergure avec l'Allemagne et l'Italie.

Accords intergouvernementaux ou inter-agences

S'agissant des accords intergouvernementaux, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) joue un rôle central dans la coordination interministérielle lors des phases de négociation et de ratification.

La mise en œuvre de ces accords incombe au [CNES](#) (Centre National d'Etudes Spatiales) désigné comme "organisme compétent", chargé de la mise en œuvre du volet institutionnel de celle-ci.



Site Internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique-et-universitaire/cooperation-dans-le-domaine-spatial/les-relations-bilaterales-dans-le-domaine-spatial/>

Dispositif MRSEI dédié au montage de réseaux scientifiques européens et internationaux de l'ANR

Objectifs : L'instrument de financement MRSEI proposé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) aide les chercheurs d'établissements français à développer et coordonner un réseau scientifique constitué de collaborateurs européens ou internationaux sur des sujets de toutes les disciplines, en vue de déposer un projet de recherche à un appel européen, notamment Horizon Europe, ou international clairement identifié. Il vise ainsi à renforcer la visibilité des scientifiques français au niveau international.

Financement : MRSEI finance l'aide au montage et à l'animation d'un réseau scientifique européen ou international coordonné par une équipe française, pour aboutir à la rédaction d'un projet de recherche impliquant les membres du réseau qui sera déposé à un appel européen ou international. La subvention, d'un montant maximal de 30 000€ pour une durée maximale de 24 mois, est uniquement allouée au coordinateur du réseau, et donc futur coordinateur de la proposition européenne ou internationale.

Concrètement, MRSEI permet de financer des actions visant à accroître la participation de nouveaux membres au réseau (communication, organisation et animation de rencontres, ateliers, symposium, etc.) pour définir des intérêts scientifiques et économiques conduisant au montage du futur projet européen ou international. Il permet également de financer une prestation de service à hauteur maximale de 10 000€ pour appuyer le coordinateur dans le montage du futur projet.

Site Internet : <https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/focus-sur-le-dispositif-mrsei-montage-de-reseaux-scientifiques-europeens-ou-internationaux-de-l/>



Fonds communs franco-américains



Depuis le début des années 1990, le ministère des Affaires étrangères a créé avec des universités américaines des fonds de placement afin de financer le développement des partenariats transatlantiques en matière de formation supérieure et de recherche. Des ressources publiques investies à parité avec les universités de Berkeley, de Stanford, de Chicago, du Texas et du Massachusetts Institute of Technology (MIT), dans des fonds gérés par ces dernières, soutiennent ainsi depuis bientôt vingt ans des projets scientifiques ou didactiques bilatéraux.

Chaque année, des appels à projets sont lancés et des financements sont octroyés aux projets de coopération sélectionnés. Selon les cas, des bourses de mobilité pour étudiants ou chercheurs sont également délivrées et un soutien financier peut être apporté à l'organisation de colloques scientifiques ou d'événements culturels en lien avec la France.

Ces cinq fonds bilatéraux sont parmi les principaux instruments de la politique de coopération scientifique menée par l'Ambassade de France aux Etats-Unis et notamment par le Service pour la Science et la Technologie (SST), ainsi que le Service culturel qui suit plus particulièrement les projets en sciences humaines et sociales. Ils permettent de faciliter les collaborations d'excellence entre des équipes de recherche françaises et des universités américaines des plus prestigieuses en promouvant des projets de recherche pluridisciplinaires. Ces outils favorisent l'établissement de relations pérennes entre la France et des universités mondialement reconnues et contribuent ainsi à la reconnaissance de l'excellence de la recherche française à l'international.

De plus, bien que ne délivrant que des financements d'amorçage, ils présentent un effet de levier important pour la mise en place ultérieure de projets de recherche plus ambitieux.

Fonds France-Berkeley (FFB)

Le fonds France-Berkeley (FFB) est un outil de coopération créé par le ministère des Affaires étrangères et l'Université de Californie (UC) à Berkeley. Il établit une présence française au sein de la meilleure université publique du pays. Depuis 1999, le FFB est également ouvert à l'Université de Davies et à l'Université de Santa Cruz.



Le FBF accepte les propositions mono- ou interdisciplinaires dans tous les domaines (STEM, arts et sciences humaines, sciences sociales, droit, affaires, éducation et santé publique). 15 à 25 projets par an sont sélectionnés, à la suite d'un appel à propositions ouvert en fin d'année et consultable sur le site du FFB.

Éligibilité : Les subventions de la FBF sont ouvertes à tous les professeurs et chercheurs qui occupent un poste permanent et ont le statut de chercheur principal à l'UC Berkeley et/ou au Lawrence Berkeley National Laboratory. Les propositions doivent être soumises conjointement avec un collègue qui occupe un poste permanent dans une université ou un centre de recherche public en France.

Durée : Les subventions sont habituellement accordées dès le 1er juillet et les projets financés doivent être achevés dans un délai de 18 mois (avant le 1er décembre N+1).

L'AAP 2022 ouvert. Date de clôture : 31/01/2022.

Site internet : <http://fbf.berkeley.edu/>

Fonds France-Massachusetts Institute of Technology

Le fonds France-MIT a été créé en 2001 par le ministère des Affaires étrangères et le Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il vise à développer des réseaux de coopération pérennes entre la France et cette institution scientifique de renom.

Il finance la mobilité de chercheurs français et du MIT souhaitant initier des projets de recherche collaboratifs et d'initier des collaborations entre des laboratoires du MIT et des laboratoires d'organismes de recherche ou d'université français. Chaque année une vingtaine de projets ou d'études sont soutenus financièrement et menés conjointement par des professeurs ou étudiants du MIT et leurs homologues français. Le fonds finance de plus un programme annuel de professeurs invités.

Les approches pluridisciplinaires sont privilégiées. Une priorité est également accordée aux stages en France (laboratoires ou entreprises) pour des étudiants du MIT.

Les domaines concernés relèvent exclusivement des missions du MIT, à savoir l'enseignement, la recherche et l'innovation technologique.

Depuis sa création, le programme France-MIT a également permis d'organiser une vingtaine d'évènements sur le campus du MIT.

Site internet : <https://misti.mit.edu/mit-france>

Fonds France-Chicago

Le fonds France-Chicago (FACCTS) a été créé en 2007 par le ministère des Affaires étrangères, et l'Université de Chicago.



Le Centre France-Chicago octroie un financement d'amorçage à des projets innovants dans les domaines de la physique, la biologie et l'ingénierie. Le but est de favoriser les interactions entre des équipes de recherche de haut niveau d'UChicago et des institutions de recherche et d'enseignement supérieur en France. Grâce à un partenariat avec le Laboratoire national d'Argonne et le Fermilab, les chercheurs de ces deux laboratoires nationaux peuvent également bénéficier du soutien de FACCTS, et sont encouragés à poser leur candidature.

Il soutient des programmes de bourses de recherche pour des étudiants de l'Université de Chicago, des échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs avec les établissements d'enseignement supérieur français, et concourt à l'organisation de séminaires et de colloques. Sont pris en compte les projets en sciences humaines et sociales, et en sciences exactes et appliquées.

Site internet : <https://fcc.uchicago.edu/FACCTS/>

Fonds France-Stanford

Le Centre France-Stanford d'Études Interdisciplinaires (FSCIS), créé par une convention entre le ministère des Affaires étrangères et l'université Stanford, a été créé en 2002 afin de favoriser les coopérations entre la France et les États-Unis en établissant des ponts entre les sciences humaines, les sciences sociales, les sciences exactes, les sciences de l'ingénieur, les sciences des affaires et les sciences juridiques. Il a pour objectif de développer les échanges entre l'université et les instituts de recherche et d'enseignement supérieur français, mettant notamment l'accent sur des approches transversales.

Il permet de financer chaque année un ensemble de projets bilatéraux de haut niveau, sous forme de bourses de mobilité pour jeunes chercheurs, de conférences académiques et de projets avancés de recherche collaborative dans toutes les disciplines.

Le Fonds finance chaque année entre 10 et 20 projets. Chaque projet peut bénéficier d'une somme allant jusqu'à 15 000 US\$ (soit environ 11 000 euros). Toutes les disciplines sont éligibles. La participation de jeunes chercheurs américains et français aux projets soutenus par le Centre est expressément encouragée.

Le Centre organise également ponctuellement des conférences et facilite les échanges de chercheurs et d'étudiants.

Des opportunités de financement sont annoncées sur la période 2022-2023 pour les professeurs, les universitaires juniors et les étudiants.

Site internet : <https://francestanford.stanford.edu/>



Fonds France – UT Austin

Le Fonds d'Excellence France-UT Austin Dr. Cécile DeWitt-Morette (FFA) a été créé en 2017 avec l'UT Austin. Il a été nommé en l'honneur de Cécile DeWitt-Morette, physicienne française fondatrice de l'École des Houches (célèbre lieu de rencontres de chercheurs de haut niveau en physique) et professeure à UT Austin de 1972 à 2017. Ce fonds d'excellence a pour vocation de soutenir des projets de recherche communs entre l'Université du Texas à Austin et des établissements de recherche et d'enseignement supérieur français.

Site internet : <https://global.utexas.edu/special-initiatives/france-ut-endowment>

Programme Alliance

Le ministère des Affaires étrangères soutient depuis 2002 le programme "Alliance" entre trois établissements d'enseignement supérieurs français, l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, l'École Polytechnique et Sciences-Po Paris et l'université américaine Columbia. L'objectif de ce partenariat est d'accroître la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants et d'intensifier la coopération franco-américaine en matière de recherche. Les approches pluridisciplinaires sont privilégiées.

Le fonds "Alliance" permet de développer les activités du programme à plus grande échelle :

- appels à projets conjoints de recherche, aides à la mobilité doctorale ;
- soutien aux collaborations structurantes et de longue durée autour de deux thèmes prioritaires : le changement climatique et les études africaines ;
- doubles cursus (niveaux licence, master et doctorat) et cycles de conférences sur des thèmes variés.

Site internet : <https://alliance.columbia.edu/>

Fonds Thomas Jefferson

L'ambassade de France aux États-Unis et la Fondation FACE ont lancé en 2017 le Fonds Thomas Jefferson qui vise à encourager et soutenir la collaboration des jeunes chercheurs français et américains, et à promouvoir les projets innovants de recherche conjointe.

La priorité est donnée aux projets les plus innovants incluant de la mobilité transatlantique significative, des activités de recherche collaborative, l'organisation commune de workshops et de conférences, la publication conjointe d'articles et la participation de jeunes chercheurs (doctorants). Les bourses couvrent les frais de mobilité entre la France et les États-Unis (voyage, hébergement et repas), une partie du coût des conférences conjointes, et des frais de publications communes.

Bénéficiaires, éligibilité et candidatures



Les dossiers de candidature doivent être soumis conjointement par un chercheur français et un chercheur américain en début de carrière, ayant un poste permanent ou semi-permanent au sein d'un établissement de recherche ou d'enseignement supérieur en France ou aux Etats-Unis (post-doctorant, maître de conférence, chargé de recherche, assistant ou associate professor.)

Le Fonds Thomas Jefferson lance un appel à propositions annuel et soutient des projets de pointe d'une grande originalité où un investissement initial peut faire une différence substantielle en plaçant les partenaires américains et français au premier plan d'un nouveau champ d'investigation.

Les champs disciplinaires couverts par le Fonds sont les suivants :

- Sciences humaines et sociales (SSH)
- Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM)
- Sciences pour la société (projets STEM-SSH interdisciplinaires)
 - Chaque subvention s'élèvera à un montant maximum de 20 000 \$ sur deux ans à répartir également entre les équipes française et américaine. Les chercheurs partenaires sont encouragés à obtenir un co-financement en nature ou en espèce auprès de leur institution ou d'autres sources de financement afin de pouvoir couvrir les autres types de dépenses nécessaires à la bonne exécution de leur projet de recherche conjoint.

Site internet : <https://face-foundation.org/thomas-jefferson-fund/>

Partner University Fund

Le Partner University Fund (PUF) a été créé en 2007 grâce à un don exceptionnel de mécènes américains (les époux Wilmers) et à l'effort du ministère des Affaires étrangères. Il a été depuis annuellement abondé par les deux parties jusqu'à atteindre la somme de 10 millions de dollars en 2009. Le PUF finance des programmes visant au renforcement et à la diversification des échanges franco-américains dans le cadre de l'enseignement supérieur et la recherche. Ces programmes sont placés sous les auspices de la fondation French American Cultural Exchange (FACE).

Contrairement aux autres fonds communs franco-américains, les financements du PUF sont ouverts à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche américains et français. Tout type de projet est éligible au financement (recherches en collaboration, mobilités d'étudiants ou d'enseignants chercheurs, mise en place de diplômes transatlantiques conjoints, etc). Toutes les disciplines sont concernées.

Un appel à projets est lancé chaque année. Les partenariats retenus peuvent être soutenus à hauteur maximale de 80 000 US\$ (près de 59 000 euros) annuels sur trois années consécutives au plus. Depuis 2010, le financement peut aller jusqu'à 160 000 US\$ pour les projets en sciences humaines et sociales.



En 2008, plus de 120 étudiants et plus de 100 enseignants-chercheurs ont pu être invités par leurs homologues français ou américains grâce au programme PUF. Le Fonds soutient une dizaine de partenariats par an.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique/partenariats-scientifiques/partenariats-scientifiques-bilateraux/article/fonds-communs-franco-americains>

Fonds France-Canada pour la Recherche

Le Fonds France Canada pour la Recherche (FFCR) est un instrument de la coopération franco-canadienne créé en 2000 par le ministère des Affaires étrangères et un consortium de 16 universités canadiennes de renom réparties sur l'ensemble du territoire (un nombre passé à 19 en 2010). Il a pour objectif de développer les relations scientifiques entre les deux pays et de permettre aux chercheurs de nouer des liens privilégiés.

Le FFCR est doté d'un capital qui s'élève aujourd'hui à environ 3 millions de dollars canadiens (de l'ordre de 2 millions d'euros). Le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le ministère canadien de l'industrie, la société Total Canada sont associés au FFCR. Le fonds est géré au Canada par l'université d'Ottawa.

Le fonds fonctionne par appel à propositions annuel ouvert à tous les domaines de recherche. Les projets sont présentés conjointement par des chercheurs issus d'une institution française (universités, organismes de recherche, grandes écoles) et par une équipe provenant d'une des universités canadiennes du consortium. Les candidatures sont évaluées simultanément par un comité d'experts canadiens et, en France, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Un comité mixte bilatéral se réunit alternativement en France et au Canada pour la sélection des projets. Chaque projet retenu est doté de 10 000 dollars canadiens (soit environ 6 800 euros) qui permettent de soutenir la mobilité des chercheurs. En outre, trois allocations de recherche du ministère français de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont attribuées chaque année à trois Écoles doctorales françaises impliquées dans certains des projets financés par le FFCR.

Le FFCR finance entre 15 et 20 projets par an. Depuis son lancement, il a permis de soutenir plus de 160 projets.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique/partenariats-scientifiques/partenariats-scientifiques-bilateraux/article/fonds-france-canada-pour-la>



Centre franco-indien pour la Promotion de la Recherche avancée

Le Centre franco-indien pour la Promotion de la Recherche avancée (CEFIPRA) a été créé en 1987 pour soutenir des projets de recherche fondamentale menés conjointement par des scientifiques de haut niveau en France et en Inde. Cette institution a le statut d'une association de droit indien, placée sous la co-tutelle du ministère français des Affaires étrangères et du Department of Science and Technology du gouvernement de l'Inde.

Le CEFIPRA est pourvu d'un conseil scientifique, composé de cinq membres français et cinq membres indiens, chargé d'évaluer et de sélectionner en commun les projets qui seront financés par le centre. Un comité de recherche industrielle, composé de quatre membres indiens et français, est chargé d'évaluer et de sélectionner des projets de recherche impliquant un partenaire industriel (ce type de projet doit comprendre au moins un partenaire industriel en Inde ou en France et un institut de recherche de l'autre pays).

Depuis 2012, le CEFIPRA s'est engagé dans une importante réorientation de ses structures afin de mieux répondre aux besoins d'innovation et de compétitivité exprimés par les gouvernements français et indiens. Il s'agit pour le CEFIPRA d'être en phase avec les évolutions majeures que connaissent les écosystèmes de la recherche et de l'innovation en France et en Inde. Outre ses missions historiques de soutien à la recherche fondamentale conjointe, le CEFIPRA offre désormais une plateforme aux agences de financement, organismes de recherche et entreprises des deux pays, pour héberger et accompagner leurs initiatives de collaboration franco-indiennes.

Chiffres clés (1997 – 2012)

- 1124 projets de recherche évalués
- Plus de 400 projets de recherche franco-indiens soutenus (financement moyen de 190 K€ par projet sur 3 ans)
- Plus de 300 thèses de doctorat
- Près de 100 séminaires franco-indiens organisés

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique/partenariats-scientifiques/partenariats-scientifiques-bilateraux/article/centre-franco-indien-pour-la-promotion-de-la-recherche-avancee>

Partenariats scientifiques régionaux

Il s'agit de créer une dynamique autour de projets de recherche conjoints entre des équipes d'horizons divers. Des appels à propositions sont lancés généralement chaque année. Les comités de pilotage des programmes se réunissent afin, notamment, de sélectionner les projets. Les financements apportés par les différents



partenaires français et étrangers soutiennent la mobilité des chercheurs. La participation de jeunes chercheurs est vivement recommandée et constitue un critère de sélection.

La coopération régionale permet aux équipes des différents pays concernés de mener leurs recherches en commun mais elle leur offre aussi l'opportunité de se préparer à répondre à des appels à projets européens.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique/partenariats-scientifiques/partenariats-scientifiques-20152/>

Programme régional en sciences et technologies de l'information et de la communication en Amérique du sud

Le programme régional STIC AMSUD a été lancé lors d'un séminaire régional à Santiago du Chili en 2005. C'est une initiative de la coopération française. En Amérique latine, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay sont partenaires du programme. En France, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) et l'Institut Télécom soutiennent le programme à côté du ministère des Affaires étrangères.

Le programme a pour objectifs de développer les capacités régionales dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication en Amérique du sud et de renforcer le partenariat scientifique avec la France en créant de nouveaux réseaux.

Il permet de financer des projets de recherche, sélectionnés à la suite d'un appel à propositions annuel. Les appels sont publiés en quatre langues (français, espagnol, portugais, anglais) sur les sites Web de chaque institution participante. Au moins trois pays participent à un projet (une équipe de recherche française et deux équipes latino-américaines).

Des comités ont été constitués : un comité scientifique, chargé de l'évaluation scientifique des projets et un comité de direction qui assure le pilotage du programme et sélectionne les projets. La durée des projets est de deux ans. La poursuite d'un projet en deuxième année est soumise à la présentation d'un rapport scientifique et budgétaire remis au comité de direction qui donne son aval.

Le secrétariat général du programme est assuré par le Chili (Conseil national de la science et de la technologie - CONICYT) avec le soutien de la Délégation régionale française pour le Cône sud et le Brésil (ambassade de France au Chili).

Chaque projet est cofinancé par les parties concernées. Les ressources sont destinées à soutenir principalement la mobilité des chercheurs et des étudiants de niveau post-doctoral. Des séminaires, des ateliers ou des écoles d'été peuvent



également être pris en charge. Pour la partie française, le financement des projets est assuré par le ministère des Affaires étrangères, le CNRS, l'INRIA, l'Institut Télécom.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique/partenariats-scientifiques/partenariats-scientifiques-20152/article/technologies-de-l-information-et-81276>



Pour aller plus loin...



ATHENA





Les outils de recherche et portails

Portail appelsprojetsrecherche.fr

Ce portail simplifie les recherches de financement.

Ce portail unique centralise toutes les informations sur les appels à projets et à candidatures portés par l'ADEME, l'ANR, l'Inserm, l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes, l'Anses et l'INCa.

En quelques clics, le moteur de recherche vous permet d'identifier les offres de financement correspondant le mieux à vos thématiques de recherche. Grâce à la fonctionnalité d'alerte, vous pouvez être notifié(e) par e-mail de la publication de nouveaux appels répondant aux critères de votre choix.

Le portail appelsprojetsrecherche.fr présente une nouvelle fonctionnalité : la visualisation chronologique des appels. Lorsque vous effectuez une recherche ou affichez tous les appels disponibles, vous pouvez désormais alterner entre la vue par défaut en mosaïque et une présentation des appels sur une frise chronologique. Cette nouvelle présentation vous permet de visualiser en un coup d'œil la période d'ouverture des appels.

<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>

Alliance Athéna

L'Alliance Athéna est une alliance thématique nationale des SHS qui réunit les principaux acteurs de la recherche publique française en sciences humaines et sociales. Lieu de concertation, de coordination, d'impulsion et d'études, elle contribue à l'élaboration de stratégies communes pour un meilleur développement des SHS.

Fondée en 2010 par convention entre ces organismes, l'Alliance Athéna a pour mission d'organiser le dialogue entre les acteurs majeurs de la recherche en sciences humaines et sociales sur des questions stratégiques pour leur développement et leurs relations avec les autres grands domaines scientifiques. L'Alliance porte les positions partagées qui émergent de ce dialogue auprès des instances de décision et de financement de la recherche de niveau national et européen notamment. Elle coordonne une réflexion sur la programmation en direction de l'Agence Nationale de la recherche.

<http://www.alliance-athena.fr/>



Fund It

Inscrite dans le Plan national pour les SHS de juillet 2016 promu par le [ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#) (MESRI, [Les S.H.S., un investissement pour l'avenir](#)), la plateforme fundit a été conçue et développée par la fondation [Réseau français des instituts d'études avancées](#) (RFIEA) dans le cadre de l'[Alliance Athéna](#). Elle a bénéficié d'un partenariat avec la [fondation Maison des sciences de l'Homme](#) (FMSH) et du soutien du [Centre national de la recherche scientifique](#) (CNRS).

La plateforme fundit est financée par la Direction générale de la recherche et de l'innovation du MESRI et par le Labex RFIEA+ (programme [Investissements d'Avenir](#) via l'[Agence nationale de la recherche](#) (ANR).

Une plateforme pour l'internationalisation des SHS

Pour faire suite aux conclusions de rapports soulignant l'insuffisante internationalisation des sciences humaines et sociales (SHS) françaises, la plateforme fundit poursuit trois objectifs prioritaires :

- **accroître la réponse française** aux appels à projets européens ou internationaux et **augmenter la part des financements obtenus par les équipes françaises** en Europe ou à l'international
- **encourager la mobilité** du potentiel de recherche français (notamment des jeunes chercheurs) en Europe ou à l'international
- **accroître l'attractivité internationale** des institutions de recherche françaises.

La plateforme fundit concentre sur un site unique **tous les financements et séjours de recherche accessibles aux chercheurs en sciences humaines et sociales**. Elle s'adresse :

- aux chercheurs français en sciences humaines et sociales qui veulent séjourner à l'étranger pour des résidences de recherche ou trouver des financements en France, en Europe et à l'international ;
- aux chercheurs étrangers qui souhaitent effectuer un séjour de recherche en France.

<http://www.fundit.fr/fr>

Toute l'Europe

Créé en 1992 comme Centre d'information sur l'Europe, Toute l'Europe aujourd'hui c'est :

Le site de référence sur les questions européennes. Premier site Internet francophone dédié au fait européen, Touteurope.eu propose une information pédagogique sur



le fonctionnement et les politiques de l'Union européenne ainsi qu'un décryptage de l'actualité européenne dans toutes ses dimensions. Grâce à des supports d'information variés, tels qu'une revue de presse quotidienne, une newsletter hebdomadaire, des articles, interviews, infographies et vidéos, Touteurope.eu vous donne des clefs pour saisir les enjeux et participer au débat.

Le moteur d'un réseau européen influent. Au cœur d'un réseau européen extrêmement riche, Toute l'Europe relaie les analyses les plus stimulantes afin de confronter différents points de vue et d'alimenter le débat sur les grands enjeux européens. Proche des associations, cercles de réflexion, médias, mais aussi des experts, hauts fonctionnaires et Eurodéputés grâce à une équipe de journalistes présente à Bruxelles et Strasbourg aux sessions plénières du Parlement européen, Toute l'Europe propose une approche plurielle et donne un aperçu de l'Europe dans sa diversité.

Un espace d'expression et de participation. Ouvert aux internautes, Toute l'Europe anime le débat sur l'UE et ses réalisations concrètes, à travers des conférences et le développement de communautés sur les réseaux sociaux. Présent à de nombreux événements européens, Toute l'Europe incite à l'échange et à la réflexion sur les grandes questions européennes.

<https://www.touteurope.eu/>